

REUNION PUBLIQUE DU 13 NOVEMBRE 2006

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Je vais passer la parole aux chefs de groupe pour des excusés éventuels. Monsieur BECKERS, avez-vous des membres à excuser ?

M. BECKERS.- Madame la Présidente, M. Karl-Heinz BRAUN demande de bien vouloir l'excuser.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, je dois excuser M^{me} Andrée BUDINGER.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT?

M. DODRIMONT.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. HAAS.- Je dois excuser M. Johann HAAS.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2006.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2006).

Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II.- Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Voici comment va se dérouler notre séance de ce jour.

Nous allons entendre d'abord l'intervention des chefs de groupe qui portera sur la déclaration de politique générale que nous avons entendue le jeudi 9 donnée par M. le Député provincial-Président.

Je vous rappelle que pour les documents 18, 19, 20 et 21, la discussion a été close vendredi 10 novembre avec le dépôt des amendements ; ces mêmes amendements ont été remis aux membres de la Septième commission qui s'est réunie aujourd'hui à 14 heures. Ils sont déposés sur vos bancs.

L'assemblée entendra demain les conclusions de la Septième commission et celles-ci seront suivies de la réponse du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe et des votes sur la déclaration de politique générale et les différents dossiers budgétaires.

III.- Interventions des chefs de groupe

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous allons respecter l'alternance. J'invite donc M. Jean-Marie BECKERS, au nom du groupe ECOLO, à prendre la parole. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe ECOLO, de vous dire toute notre satisfaction de voir se refléter pour la première fois dans cette assemblée, les résultats d'un combat mené depuis toujours par les écologistes, celui de tendre vers la parité au sein des institutions publiques politiques.

Nous saluons dès lors tout particulièrement M^{me} la Présidente, Josette MICHAUX, et la remercions pour la convivialité dont elle fait preuve dans l'animation de notre assemblée.

Nous sommes également très sensibles à la présence de M^{me} Ann CHEVALIER au sein du Collège provincial. Une première, faut-il le rappeler, alors que le Conseil provincial existe depuis 170 ans.

Et pour nous conforter dans l'idée que la présence de femmes en politique peut être source de renouveau, nous avons pu percevoir dans certaines réponses que M^{me} le Député a apportées à nos

questions, un souci réel de prise en compte des préoccupations exprimées, une certaine empathie, qui se concrétisera notamment par la création d'un groupe de travail et de réflexion sur les prêts d'études.

Quoi de plus normal, me direz-vous, qu'un écologiste commence son intervention par des fleurs, puisque nous sommes considérés par beaucoup comme des spécialistes dans ce domaine. N'oublions pas cependant que certaines fleurs sont également pourvues d'épines.

Je continuerai en vous soumettant quelques réflexions suscitées par ma toute fraîche expérience de conseiller provincial.

Dans un contexte de renouvellement important de notre assemblée, puisqu'elle comporte pas moins de 45% de nouveaux membres, il ne nous semble pas judicieux de lui faire porter le poids de l'approbation des bilans comptables des exercices antérieurs ; ce devrait plutôt être le rôle des conseillers sortants. En revanche le positionnement sur le budget et sur une déclaration de politique générale est bien du ressort des nouveaux conseillers élus mais pourrait n'intervenir qu'après une période de découverte de l'institution et de son fonctionnement, par exemple en décembre ou janvier lors des années électorales, après approbation éventuelle de 1/12^e provisoires.

Ne pourrait-on pas, de manière générale, réfléchir à une scission de notre session dite « d'octobre » en une session « budgets et perspectives », qui se tiendrait en octobre les années non électorales et en décembre ou janvier en début de législature, et d'une session « bilans, comptes et rapports d'activités », qui se déroulerait par exemple en avril. Tout cela ne serait cependant pas possible sans apporter certaines modifications au Code wallon mais permettrait de mieux équilibrer le travail des conseillers provinciaux, dont le mandat, rappelons-le, n'est qu'un complément à une véritable activité professionnelle, tout en permettant de mieux discerner les réalisations et les prévisions.

Quelques motifs d'étonnement, aussi, comme celui de découvrir les nombreuses remarques sur les comptes provinciaux 2005 reprises dans le rapport établi par la Cour des comptes, avec notamment des erreurs, des imprécisions, des contradictions, voire même un manque de rigueur dans la gestion ayant entraîné un préjudice important pour les finances de la Province de Liège, tout cela tempéré cependant par les réponses que nous avons pu obtenir de la part des agents provinciaux lors des séances de commission.

Notre mécontentement, enfin. Et tout d'abord, le fait que le budget provincial ait été présenté à la presse par le Collège provincial avant de l'être aux conseillers. Mais surtout celui de devoir travailler en permanence dans la précipitation et l'improvisation, du fait de la prise de connaissance trop tardive de la plupart des documents de travail, parfois seulement reçus la veille de leur examen en commission.

S'il est vrai, et vous en faites état dans votre déclaration de politique générale, que la bonne gouvernance vous tient à cœur, les quelques éléments évoqués ci-dessus ne sont cependant pas de nature à nous rassurer à ce propos.

Un autre élément ne nous paraît pas aller dans cette direction non plus : il s'agit des absences parfois très visibles de certains députés provinciaux lors des séances du Conseil, ce qui a par ailleurs comme conséquence de devoir reporter une série de points de l'ordre du jour, sans oublier leurs allées et venues nombreuses lors de nos séances qui ne témoignent pas d'un grand souci d'écoute et d'implication. Ces absences sont d'autant plus injustifiées que l'agenda de nos réunions est bien dicté par le Collège provincial lui-même. Si l'on peut excuser dans certains cas l'absence de conseillers, dont ce n'est pas la profession, celle des députés provinciaux, dont c'est très clairement la fonction principale, est par contre plus difficile à comprendre.

Venons-en maintenant à votre déclaration de politique générale dont nous avons pris connaissance ce jeudi 9 novembre.

Ce document, se positionnant très largement sur le plan des intentions, ne peut évidemment se voir opposer beaucoup de critiques d'emblée. Il eût sans doute été plus opportun d'aborder vos projets pour cette législature en mettant en évidence les accents nouveaux que vous souhaitez apporter et les priorités qui vous tiennent à cœur par rapport à l'analyse des projets réalisés antérieurement, permettant ainsi de dégager les besoins qui restent encore à rencontrer ainsi que ceux qui n'avaient pas été abordés ou envisagés lors des législatures précédentes.

Nous avons cependant quelques questionnements par rapport à certains points que vous mettez en avant dans votre déclaration, tels que par exemple les logements sociaux ou l'Observatoire de la santé, alors que ces postes voient par ailleurs certaines de leur enveloppes financières diminuer dans votre projet de budget 2007.

D'une manière générale, et peut-être est-ce la conséquence d'une trop grande pérennité des acteurs qui officient à la tête de notre Province depuis ces dernières décennies, il nous semble difficile de trouver dans cette déclaration un véritable souffle novateur, ce que nous appellerions « une énergie nouvelle à la Province », et qui devrait à nos yeux être concrétisée par un fil conducteur solide : celui du développement durable.

Evidemment, la critique est facile me direz-vous, surtout lorsqu'on est dans l'opposition. Dès lors, je ne résiste pas au plaisir de vous faire part de ce qu'aurait pu être notre déclaration de politique générale, si l'occasion s'était présentée après les élections du 8 octobre, de pouvoir mener de véritables négociations et de concrétiser dans un accord de majorité un projet commun avec l'un ou l'autre des partis démocratiques représentés au sein de notre Conseil provincial.

J'ai donc l'honneur de vous présenter la déclaration de politique générale ECOLO pour la Province de Liège, en partenariat avec. . . je vous laisse le soin de choisir le ou les partenaires qui auraient décidé de s'associer à notre formation pour promouvoir ce projet novateur pour notre Province.

Tout d'abord, la politique économique en Province de Liège.

Située au cœur de l'Eurégio, la Province de Liège bénéficie d'atouts non négligeables liés à son passé culturel, historique et économique, ainsi qu'à son potentiel humain.

La mondialisation, le développement des moyens de communication et l'exacerbation de la concurrence économique doivent cependant nous interpeller et le taux le chômage dans notre Province (plus de 13% alors que la moyenne belge est de 8,5%) ne peut nous laisser indifférents.

Dans un tel contexte, la priorité sera donnée, dans les espaces d'implantation des entreprises, aux activités créatrices d'emplois ou innovantes qui garantissent le renouvellement du tissu économique.

Le redéploiement des activités sera coordonné par la SPI+ qui, avec la Province, développera une politique d'animation économique plus volontaire vers des projets qui répondent aux défis de l'avenir (développer des filières privilégiées, susciter l'émergence d'activités nouvelles, accompagner les porteurs de projets, préférer les investissements qui sont créateurs d'emplois de qualité durables et qui sont respectueux de l'environnement, soutenir la création des emplois de proximité).

Mais elle veut aussi agir de manière plus performante dans trois domaines :

- le soutien à l'économie sociale qui offre à la fois des emplois aux personnes moins qualifiées et répond aux besoins de la population ;
- la promotion du territoire et des savoir-faire afin d'attirer les investisseurs susceptibles de créer de l'emploi ;
- le soutien aux entreprises qui souhaitent exporter.

Le redéploiement du secteur agricole qui vit, comme chacun le sait, des heures très difficiles, ne sera pas oublié. L'agriculture biologique, justifiée par sa défense de produits sains et de qualité mais qui est aussi beaucoup plus économe en énergie que l'agriculture conventionnelle, sera fortement encouragée et ses acteurs locaux soutenus dans toutes leurs démarches.

2. L'enseignement en Province de Liège

Les principaux objectifs poursuivis par la nouvelle majorité seront d'augmenter l'autonomie des établissements scolaires, d'encourager une gestion participative incluant les étudiants et les enseignants, d'adapter l'offre de formations techniques et professionnelles à l'évolution du marché de l'emploi (formation en alternance, formation continuée), d'introduire dans toutes les années d'études un cours d'une heure/semaine d'éducation sociale, d'éducation à la citoyenneté et d'initiation au fonctionnement du système démocratique.

D'autres projets seront développés parmi lesquels les prêts d'études, une politique concertée d'utilisation des manuels scolaires, le recadrage des exigences en matière d'apprentissage du français, la promotion de filières d'avenir (l'énergie, l'éco-construction) et l'égalité des chances.

Une attention particulière sera apportée à la qualité de l'équipement, l'entretien et la valorisation énergétique des établissements scolaires.

3. La qualité de vie en Province de Liège

La qualité de la vie des habitants de la Province de Liège est conditionnée par l'accès à un logement conforme à leurs besoins, la possibilité de se déplacer sans trop d'entraves, un aménagement correct des espaces publics et un environnement préservé.

Pour ce qui concerne le logement, la Province se doit d'être consciente de la nécessité d'accorder des aides au logement aux personnes s'installant ou se maintenant sur notre territoire et qui ne disposent pas de moyens suffisants.

Les aides provinciales s'articuleront autour de quatre axes :

- le soutien aux Agences immobilières sociales ;
- des logements à loyers modérés ;
- des prêts complémentaires à l'acquisition, la construction ou la rénovation ;
- une ristourne fiscale aux jeunes ménages.

Les Agences immobilières sociales ne peuvent exercer leurs activités sans recevoir un soutien conséquent de la Province parce qu'elles sont confrontées à un important différentiel entre le montant des loyers qu'elles doivent payer aux propriétaires et celui des loyers qu'elles peuvent réclamer aux occupants des logements.

Pour une meilleure harmonisation des services offerts à la population dont les logements à loyers modérés, la Province suscitera par un soutien financier la création de deux à trois logements d'urgence et de transit dans les communes désireuses de lutter contre l'insalubrité du parc locatif et de répondre aux besoins d'hébergement les plus urgents.

Les politiques de prêts complémentaires sont essentielles en matière d'accès à la propriété ; elles permettent de prendre les dispositions utiles pour que leur octroi ne soit pas entravé par des retards administratifs ; de veiller à ce que le bien acheté ou rénové atteigne le niveau de performance énergétique fixé par le Conseil provincial ; d'octroyer une ristourne fiscale aux jeunes ménages durant la première année.

La Province investira son rôle de pouvoir supra communal en coordonnant l'établissement d'un inventaire des logements inoccupés fiables et régulièrement mis à jour (inventaire utilisé par les AIS pour rechercher de nouveaux logements à prendre en gestion) et en apportant une aide logistique aux AIS pour l'achat de logements abandonnés.

L'attention sera portée à la construction durable pour veiller à utiliser les techniques de bio-construction et d'éco-construction pour les rénovations et construction ; promouvoir les partenariats public/privé ; rechercher des collaborations avec l'enseignement provincial et le secteur de l'économie sociale en vue de développer ou d'adapter des filières de formation dans le secteur du bâtiment.

La mobilité

La mobilité est un enjeu essentiel tant pour la vie quotidienne de nos concitoyens que pour le développement durable. L'aménagement du territoire ne tient malheureusement pas suffisamment compte des besoins de mobilité et inversement, avec pour conséquence un phénomène d'engorgement de la circulation. Le problème ne se limite pas aux seuls axes autoroutiers, il est de plus en plus présent au cœur même de certaines de nos communes.

La Province de Liège jouera son rôle de pouvoir supra communal, en partenariat avec les communes, les TEC, la Région wallonne, le MET, la SNCB, afin de faire la synthèse des études réalisées ou en cours et de coordonner la mise en œuvre des plans de mobilité. Sans coordination, les actions visant à résoudre les problèmes de mobilité au niveau local conduisent à déplacer ceux-ci.

La Province contribuera à améliorer la mobilité par un plan de déplacement pour les agents provinciaux en sensibilisant son personnel à l'intérêt du covoiturage et en organisant un transport collectif, au moins, sous la forme du covoiturage.

La Province veillera à généraliser, dans le respect des prescriptions légales, l'achat de véhicules publics respectueux de l'environnement.

En matière de sécurité routière, la Province veillera à :

- promouvoir le code de la rue ;
- organiser des campagnes pour encourager les déplacements à vélo ;
- promouvoir et soutenir le covoiturage, l'auto en copropriété et les voitures partagées.

Les espaces publics. Ceux-ci ont susceptibles d'améliorer la qualité de la vie. Un square bien aménagé deviendra un lieu de convivialité, un éclairage adapté limitera les risques d'agressions et un mobilier urbain réservant une place adéquate aux jeunes évitera les actes de vandalisme.

Dans une démarche réfléchie d'aménagement du territoire et d'amélioration de la qualité de la vie, la Province sensibilisera les autorités communales à l'intérêt d'améliorer les espaces publics ; aidera les communes à organiser des concours d'architectes ou d'architectes paysagistes en vue de mettre en valeur leurs espaces publics.

Pour l'environnement, les trois modes d'action prioritaires de la politique menée par la Province en vue de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement seront :

- des incitants pour les choix écologiques ;
- la prévention comme outil principal pour un environnement sain ;
- la participation citoyenne.

Différentes mesures seront prises pour réduire la consommation d'énergie de manière à diminuer les gaz à effet de serre et le coût des factures énergétiques tant de la Province que des ménages ; améliorer la qualité de l'air (favoriser les modes de déplacements doux, généraliser l'achat de véhicules publics utilisant

des carburants plus propres) ; lutter contre les nuisances sonores ; lutter contre les inondations, promouvoir l'utilisation de l'eau de pluie, prendre des mesures de restauration et de maintien de la qualité des eaux en surface, protéger les nappes phréatiques ; réduire le volume des déchets par la prévention et l'encouragement à la réutilisation et par le suivi de la gestion des parcs à conteneurs et soutenir les projets de collectes sélectives de déchets organiques ; préserver les espaces verts, la biodiversité et la protection de la nature.

4. La politique sociale en Province de Liège

Santé, accueil de l'enfance, réponse aux besoins des aînés seront les objectifs poursuivis pour les habitants de notre Province.

De nouveaux projets permettant d'augmenter l'offre de places d'accueil pour la petite enfance seront mis en place après avoir réalisé une étude sur les besoins, potentialités et faisabilités de créations de places sur l'ensemble de la province de Liège (notamment des crèches d'entreprise).

Les accueillantes à domicile seront aidées dans le financement des travaux d'aménagement indispensables pour se mettre en conformité avec les normes définies.

En matière d'accueil extrascolaire, la Province :

- aidera les communes à prendre en main l'organisation coordonnée de l'accueil extrascolaire ;
- soutiendra la création et le fonctionnement des écoles de devoirs ;
- recherchera des sources de financement complémentaire ou alternatif.

En matière de santé, notre priorité sera le développement de l'Observatoire de la santé.

Les seniors seront de plus en plus nombreux dans les années à venir. Ils seront davantage demandeurs d'une province aînés admis. Pour maintenir des liens sociaux avec nos aînés, il est indispensable de soutenir, être partenaire des projets, voire initier des structures d'accueil de jour pour les personnes restées à domicile ; le développement du service de transport social ; les activités intergénérationnelles.

5. Le partenariat Province / Communes

Dans le cadre de la supra communalité et en complément des aides et actions régionales, la Province mettra en place un partenariat privilégié avec les communes de la Province de Liège, en vue de soutenir financièrement le développement de projets améliorant et protégeant le cadre de vie tant en matière d'embellissement et d'entretien des espaces publics et des espaces verts, que de propreté publique et d'aménagement pour plus de sécurité sur les routes.

En effet, il est incontestable que le sentiment de sécurité est aussi fonction de l'environnement dans lequel on vit, on travaille ou encore où l'on se déplace.

Une attention particulière sera accordée à la prévention par le sport. En plus de ses vertus bénéfiques pour la santé, le sport permet de participer à la vie d'un groupe, de se fixer des défis pour soi-même et son équipe et d'intégrer l'importance de la discipline et de l'effort pour atteindre un but déterminé.

Les initiatives communales visant à promouvoir la pratique du sport, et notamment en équipe, pourront également être soutenues dans le cadre de ces partenariats privilégiés Province-Communes.

Concrètement, il s'agit de permettre aux communes, en complément des aides et actions régionales :

- d'améliorer l'éclairage public par des investissements visant à renforcer la sécurité routière (l'éclairage des passages pour piétons se trouvant sur des routes communales, par exemple) ou visant à renforcer la

sécurité des personnes (par l'éclairage dans les endroits sombres qui engendrent un sentiment d'insécurité par exemple) ;

- de collaborer avec le MET pour prévenir les risques d'inondations par des aménagements adéquats ;
- d'obtenir de l'aide en matière de marché public, en mettant à disposition des petites communes du personnel technique afin de les aider, notamment, dans la rédaction des cahiers de charges ;
- de promouvoir les espaces verts et les espaces publics en soutenant des projets de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, d'acquisition de mobilier urbain, de création de parcs publics, d'aménagement de voirie pour favoriser les usagers faibles (piétons et cyclistes, handicapés) et de liaisons inter-quartiers (ou inter-villages) de déplacements lents.

6. La gouvernance et la démocratie

L'accent sera mis sur le triple rôle que la Province a à jouer :

- action au niveau supra communal, dans un certain nombre de domaines qui dépassent amplement le niveau local, mise en place de dynamiques prospectives et proactives ;
- partenariat avec les autres niveaux de pouvoirs ;
- interface entre les différents niveaux de pouvoirs.

Ces principes conduiront notamment à renoncer aux actions qui débouchent sur une trop grande dispersion des moyens financiers ; le cas échéant, à renoncer à intervenir dans les secteurs qui relèvent également des compétences d'un autre niveau de pouvoir et dans le cadre desquels il ne serait pas possible de mettre en place un partenariat équitable.

L'information et la participation

Les critiques selon lesquelles le fonctionnement des provinces serait opaque imposent de poser un geste fort en vue de mettre l'institution provinciale en phase avec la population. Un conseil consultatif sera constitué dans le domaine de la jeunesse et de la citoyenneté.

Les supports d'information grand public (« Liège, notre Province » et le site Internet) seront améliorés et contrôlés démocratiquement. Une tribune aux groupes démocratiques de l'opposition y sera prévue.

Une dynamique de relations publiques indépendante d'une politique d'information sera mise en place en collaboration avec les télévisions communautaires.

D'autres projets seront prévus comme l'organisation de journées portes ouvertes des institutions provinciales, la diffusion d'un annuaire des services provinciaux élargi à toutes les institutions (intercommunales, ASBL) dans lesquelles la Province est partie prenante.

Les règles éthiques rigoureuses. La charte du mandataire sera signée par l'ensemble de nos mandataires et un code de déontologie qui organise les relations « mandataires/citoyens » sera rédigé.

Des critères objectifs d'attribution et de répartition des subsides octroyés par la Province seront définis.

Enfin, pour terminer, les intercommunales.

Les dispositions légales s'avèrent insuffisantes pour assurer la transparence des intercommunales comme le démontrent les affaires qui éclatent régulièrement et les critiques qui accompagnent la sortie de certains projets.

La Province de Liège souhaite se montrer pionnière en la matière en imposant aux intercommunales auxquelles elle participe des mesures visant à augmenter leur transparence et à en faciliter le contrôle démocratique.

Les propositions en vue d'améliorer le fonctionnement des intercommunales en Province de Liège sont au nombre de trois :

- ouverture des bureaux exécutifs à tous les partis politiques qui respectent les principes démocratiques et limitation de la délégation de pouvoir aux bureaux exécutifs ;
- requalification des conseils d'administration en leur rendant leur rôle de définir la politique menée par les intercommunales (nombre de réunions plus élevé, autres que les obligations statutaires à l'ordre du jour de leurs réunions, réels débats, création de commissions spécifiques et/ou thématiques chargées de préparer les dossiers) ;
- réunions publiques du conseil d'administration, au minimum deux fois par an.

Voilà, chers Collègues, broyée en quelques pages ce que pourrait être une déclaration de politique générale portée par ECOLO avec un ou des partenaires de majorité. Elle témoigne, comme nous l'évoquons plus haut, d'un fil conducteur solide : celui du développement durable que nous avons décliné suivant les grands axes (économiques, sociaux et environnementaux) de ce que doit être une politique permettant l'épanouissement de tout un chacun.

Alors, politique fiction que tout cela ? Nous devons bien convenir que oui en ce qui concerne notre Province de Liège puisque les partis qui y sont au pouvoir depuis bien longtemps, ne semblent pas très enclins à s'ouvrir à d'autres partenaires et à permettre l'émergence d'un dynamisme novateur. S'il est vrai que la stabilité comporte des aspects positifs, elle peut aussi devenir sclérosante lorsqu'un manque de renouvellement ne permet pas à des énergies nouvelles de s'exprimer.

Mais en réalité, cette déclaration de politique générale ECOLO n'est pas de la politique fiction, puisque je me suis très librement inspiré des accords de majorités conclu dans notre province voisine pour la rédiger, le Brabant wallon, dirigé depuis peu par une toute nouvelle majorité MR-ECOLO.

Je fixe d'ores et déjà rendez-vous dans 6 ans, ou un peu moins, à chacun des groupes politiques démocratiques qui composent cette assemblée. Vous connaissez maintenant clairement notre vision et nos priorités pour la Province de Liège ; à vous de voir si nous pourrions envisager dans un futur proche, tout en tenant compte évidemment des souhaits qu'émettront les électeurs, de faire un bout de chemin ensemble. Sachez cependant que nous n'attendrons pas cette échéance pour formuler des propositions concrètes, s'inscrivant pleinement dans le cadre de notre intervention de ce jour.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Comme je vous l'ai dit, nous allons respecter l'alternance. Nous venons d'entendre un groupe de la minorité. Nous allons maintenant entendre un groupe de la majorité. Vous avez la parole, Monsieur le Chef de groupe PS.

M. GEORGES (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame le Député provincial, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet à savoir 1) l'analyse rapide du budget 2007 et 2) l'appréciation de la déclaration de politique générale pour 2006-2012, je souhaiterais, au nom du groupe socialiste du Conseil provincial, vous souhaiter, à mon tour, Madame la Présidente, Madame Josette MICHAUX, un excellent travail dans une mission importante que je connais très bien pour l'avoir exercée de 1991 à 2000, c'est-à-dire durant une période de 9 ans.

Votre passé d'enseignante vous aidera très certainement dans la tenue des débats qui doivent respecter les règles démocratiques auxquelles nous sommes très attachés.

Nous souhaiterions également souhaiter la bienvenue à nos deux nouveaux membres du Collège provincial, M^{me} Ann CHEVALIER et M. Christophe LACROIX, tout en exprimant bien sûr nos plus vifs remerciements pour le travail accompli tant à Olivier HAMAL qu'à Gaston GERARD.

Nous ne serions pas complets si nous ne souhaitions pas également un travail efficace à l'ensemble des membres de notre Collège provincial à la tête duquel nous avons déjà pu mesurer la force tranquille de son Président André GILLES.

Le groupe socialiste du Conseil provincial de Liège compte aujourd'hui 33 membres ; ce qui, en valeur absolue, constitue le plus grand groupe de notre Province, un groupe qui, de plus, est omniprésent dans la majorité, j'ai envie de dire, depuis que les Provinces existent.

Après cette petite considération historique, mais qui a son importance, je souhaite avec mon groupe un excellent travail à tous les groupes démocratiques ici représentés.

La démocratie représentative demande de la rigueur, de la crédibilité, du respect mutuel et un engagement total. C'est dans cet esprit que nous avons la volonté de travailler en équipe avec notre partenaire réformateur libéral, tout en considérant, Monsieur DRION, les membres du groupe CDH-CSP et Monsieur BECKERS, les membres du groupe ECOLO non pas comme faisant partie de l'opposition, mais plutôt de la minorité constructive, ce qui bien sûr est tout différent.

Travailler en parfaite harmonie avec notre partenaire MR, Monsieur DODRIMONT, c'est aussi arrondir les angles plutôt que de diviser les parties. Mais comment arrondir les angles ?

Faut-il critiquer le partenaire et ses responsables quand on aborde, par exemple, la question de la communauté urbaine ? Plutôt que de critiquer, je préfère, et de loin, construire l'avenir de Liège et de sa Province. Comment y arriver ? Il y a plusieurs réponses.

La première est de ne pas créer une nouvelle structure additionnelle en plus de nos communes, de nos arrondissements, de notre province et de notre région. Si on ajoute en plus une communauté urbaine en tant que telle, le citoyen risque de ne plus rien y comprendre.

Réponse 2. Valoriser une communauté urbaine de projet avec des partenaires sur base, par exemple, d'un projet concret concernant une, deux, trois communes (ou plus) ou autre exemple, sur base de plusieurs projets mobilisateurs pour plusieurs communes.

« La marche se prouve en marchant ! ». Nous n'attendrons pas la 1001^{ème} tentative de déclaration en la matière, dont on est déjà assuré depuis tant d'années et qui n'aboutit à rien. Ce n'est qu'ensemble et entre gens de bonne volonté que des solutions seront trouvées.

In fine, le modèle définitif de la communauté urbaine de projets devra découler non pas d'un modèle théorique (on n'importe pas tel quel le modèle de la communauté urbaine) et surtout s'il vient de Lyon mais on précise et on ajuste ce projet sur base de la saine politique. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé en France où les communautés urbaines actuelles ont été l'objet de pratiques et d'une réflexion datant de 1966 avant d'être dotées d'un cadre législatif.

Après ces considérations d'ordre général, j'en viens tout d'abord à l'analyse rapide du budget pour l'année 2007.

Ce budget 2007 ne s'est pas fait d'un coup de cuillère à pot du 8 octobre, le lendemain de nos élections, au 26 octobre 2006.

Nous devons ici remercier très sincèrement l'équipe sortante qui a très fidèlement préparé cette prévision budgétaire 2007 pour l'équipe entrante.

Ce budget de plus de 350.000.000 d'euros enregistre un boni d'un peu plus de 3.000.000 d'euros et ce, sans augmentation de taxes.

Le compte du budget 2005 enregistre, quant à lui, un boni de 4.000.000 d'euros, somme qui va être injectée dans notre budget 2007.

Le budget étant une prévision, quelles sont grosso modo les orientations des dépenses pour 2007.

74% seront destinés aux frais du personnel ; 11% seront consacrés aux frais de fonctionnement ; 8% seront réservés pour les charges de dettes et 6% seront orientés vers les frais de transfert.

Point positif à souligner également, un nouveau système de pension pour nos agents provinciaux (qui sont de plus en plus nombreux) ; ce nouveau système nous permettra de garantir les pensions de retraite de tous nos agents.

Les orientations de dépenses pour 2007 seront consacrées, en bon père de famille.

1. Nous poursuivrons nos accords de partenariat avec la Région wallonne.
2. Nous aurons le souci constant et, c'est une nouvelle volonté politique, d'aider les villes et les communes. Notre Province n'est pas en effet en concurrence avec les communes. Elle doit agir en parfaite complémentarité avec elles et ce, dans tous les domaines.
3. Nous développerons des projets spécifiques Province tout en ne négligeant pas l'entretien et la maintenance des projets déjà réalisés.

Quant aux amendements déposés en séance depuis quelques jours, prenons le temps de les analyser en commission et agissons ensemble dans l'intérêt premier de notre Province.

Venons-en maintenant, si vous le voulez bien, à l'appréciation de la déclaration de politique générale pour les années 2006-2012 qui n'est certainement pas une politique fiction d'ECOLO avec ou non l'assentiment du MR.

Nous avons, par cette déclaration de politique générale qui suit notre pacte de majorité, nous avons donc planté fermement nos balises d'une part et fixé nos objectifs d'autre part pour la législature qui vient de s'ouvrir.

A peine élu le 8 octobre 2006, nous avons donc déjà relevé quatre grands défis :

- 1) l'installation du Conseil et la vérification des pouvoirs sous la présidence de notre ami de toujours Johann HAAS ;
- 2) la présentation du pacte de majorité ;
- 3) la présentation de la déclaration de politique générale par notre Député-Président du Collège André GILLES ;
- 4) l'ouverture des travaux budgétaires 2007 par notre nouveau Député provincial Christophe LACROIX.

Reconnaissons que cette déclaration de politique générale est complète, concrète, innovante et réaliste, n'en déplaise (d'après les échos de presse) à nos amis des groupes ECOLO et CDC-CSP, groupes de la minorité que, comme je le rappelle, nous souhaitons avant tout constructive.

Pour illustrer mes propos, je prendrai quelques exemples concrets.

La communication par exemple. Sans négliger le travail qui a été progressivement réalisé par nos services, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut absolument installer une coordination et une harmonisation de notre « com » (c'est le terme à utiliser aujourd'hui pour parler de communication sans trop perdre de temps).

Réaliser un excellent projet et ne pas en parler du tout, ce n'est pas crédible.

Autre exemple : continuer à se reposer sur le slogan « Forcer l'avenir » qui a été efficace à une certaine époque, ce n'est pas non plus crédible.

Il nous faut donc vivre avec notre époque et être projet de société plutôt que reflet de société. Faire c'est bien, faire savoir c'est mieux mais avoir toujours à l'esprit l'image de proximité que nous devons transmettre à notre population d'une part et à nos communes d'autre part.

Engrangeons plus de « facialité » provinciale et nous aurons tout à gagner en matière de visibilité.

Après la communication, nous pourrions parler du tourisme, où nous avons un Député responsable du tourisme qui n'était pas le Député-Président de la FTPL. Qui fait quoi ? Qui s'exprime ?

Mais revenons précisément à notre déclaration de politique générale 2006-2012.

Non, Monsieur DRION, il ne s'agit pas d'un catalogue de la Redoute, à moins que nous n'ayons pas reçu le même document !

J'ai en effet lu et relu notre bible (que nous devrions avoir chacun, soit sur notre bureau, soit sur notre table de nuit) et j'y ai pointé de très nombreuses innovations.

Siégeant depuis 1987 au Conseil, comme plusieurs d'entre nous, je n'avais pas encore entendu parler de ces nouveaux projets pour 2006-2012. Je vais en énumérer très rapidement une vingtaine :

- la maison de la création ;
- l'étude pour le projet d'une grande bibliothèque ;
- la maison des langues ;
- l'école des cadets du feu ;
- l'ouverture à la Bande dessinée ;
- la régie provinciale autonome ;
- le service de psychologie du sport ;
- la création d'un centre de documentation sportive ;
- les actions santé particulièrement axées sur la lutte contre la surdité chez les jeunes, la lutte contre l'obésité, l'éducation au goût, la préparation aux bons loisirs actifs ;
- l'optimisation de l'administration provinciale et la simplification administrative ;
- la réorganisation de l'enseignement supérieur ;
- une conception de la culture comme vecteur de redéploiement économique ;
- le renforcement de la professionnalisation du secteur tourisme ;
- le redéploiement dans l'agriculture par l'appel à la bio masse pour le soutien aux producteurs engagés dans les filières de qualité différenciées et/ou bio ;
- les aides nouvelles en matière d'économie d'énergie ;
- les initiatives prises en matière de logements adaptés en faveur des habitants permanents des campings et des parcs résidentiels ;
- l'aide aux personnes âgées, avec des expériences pilotes en matière de vidéo surveillance à domicile ;
- la SPI+ qui va s'investir dans la création du secteur « développement immobilier » associant le public et le privé en matière immobilière. Observons à ce propos ce qui se fera bientôt au Val Benoît et à Oupeye et nous apprécierons cette initiative ;

- en matière de palace prévue pour le monde associatif, les clubs et fédérations sportives seront de plus en plus bien accueillis au sein de notre Maison des sports. En ce qui concerne toujours le monde associatif pour la culture et la Jeunesse, par exemple, Monsieur DRION, il suffira de faire des propositions et ces secteurs associatifs pourront développer ce vecteur de développement humain. Il en sera de même pour les structures qui représentent le monde associatif des aînés. Notre Province se veut proche et solidaire de toutes les couches de la population.

Développons encore par le canal de certains départements l'esprit engrangé par notre déclaration de politique générale. Et nous allons parler de culture. Culture, pôle culturel bien sûr mais aussi berceau de partenariats avec les communes et vecteur incontestable de redéploiement économique.

Dans une logique de fédéralisation des énergies, l'opération « Y pa d'lézar » est emblématique. Elle réunit quelque 15 centres culturels autour de la valorisation de la création en art plastique avec une double ambition : travailler la médiation vers les différents publics et faire émerger les jeunes talents.

Ce second objectif est aussi la pierre angulaire de « Ca balance pas mal à Liège » en faveur des musiques actuelles.

Cette volonté de placer l'acte de création comme pivot central de la politique s'affirme encore dans le projet d'implantation d'une « maison de la création » dans chaque arrondissement afin de susciter l'émulation, la rencontre, la confrontation et les échanges entre artistes issus de disciplines différentes.

Actes de création, cœur de redéploiement qui n'émergeront que de nos capacités d'innovation et de différenciation.

La Biennale du Design interface parfaite entre l'art et l'économie se situe dans le droit fil de cette affirmation.

Cette biennale avec la triennale des arts contemporains ou les grandes expositions de société qui interrogent le présent sont les événements qui doivent véhiculer une image forte, ambitieuse et tournée vers l'avenir de notre région.

Cette faculté de bâtir l'avenir se nourrit de notre passé et s'ancre dans notre culture de combat. La Wallonie, terre du carrefour, espace de convergence ouvert aux influences multiples, sera visitée, déclinée, présentée dans toutes ses facettes au Musée de la Vie Wallonne, un outil d'exception.

Dans la foulée, un autre chantier nous attend : la bibliothèque des Chiroux. Vecteur de démocratie par excellence, la lecture, elle aussi, doit disposer de son temple.

Réfléchir la bibliothèque de demain doit commencer aujourd'hui, soit elle se reconditionne sur le site actuel, soit elle se rêve sur une implantation nouvelle.

Toutefois, la préoccupation première n'est pas d'investir dans la brique mais de construire un projet de politique culturelle qui rayonne sur l'ensemble du territoire provincial et irrigue tout le réseau des bibliothèques locales et principales avec pour finalités d'émanciper l'homme et la femme par le plaisir de lire et de mettre à sa disposition l'information requise pour qu'il se situe dans le maquis d'une société toujours plus complexe.

C'est par ce travail au quotidien que le concept de solidarité pourra notamment se matérialiser.

La boucle est bouclée. Partant du contrat de commune en passant par les événements majeurs porteurs d'images me voilà à des notions de proximité, manière d'agir dans le respect de chacun, qui doivent guider nos objectifs de redéploiement dans un souci constant de solidarité.

Toutes ces nouvelles initiatives demandent bien sûr une maturation lente si on a la volonté aussi de les réussir.

Et c'est ici une bonne communication interne (et pas uniquement externe) que nous devons développer.

Partons d'un exemple concret : la future réorganisation (je n'ai pas dit la rationalisation) de l'enseignement supérieur de notre Province de Liège qui compte aujourd'hui plus de 8000 étudiants :

1. il faut informer les étudiants et les enseignants ;
2. si on annonce qu'il n'y aura pas de perte d'emplois en général, nous ne devons pas négliger la qualité de notre enseignement qui passe automatiquement par une information préalable et pourquoi pas une formation continuée des enseignants ;
3. si on annonce qu'il n'aura pas ou peu de problèmes de locaux, nous devons dès à présent analyser la solution idéale pour chaque cas, une implantation n'étant une autre.

Notre matière grise, c'est notre valeur ajoutée comme le déclarait récemment M. André GILLES, Député provincial, responsable de l'enseignement. A nous, Conseillers provinciaux, à nous Membres du Collège, de préserver cette matière précieuse qui nous est confiée.

En conclusion, Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame le Député provincial, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, avec mon groupe, avec le groupe socialiste du Conseil provincial, nous sommes prêts à nous engager dans un voyage de 6 ans dans une zone d'activités permanente et omniprésente de développement durable.

Et oui, Monsieur BECKERS, il n'y pas de monopole ECOLO en matière de développement durable.

A l'image du pèlerin, nous avons notre bâton et nos sacs à provisions. Nous avons notre carte et nos balises mais aussi et surtout, nous avons bien perçu les trois objectifs à atteindre :

1. le redéploiement à tous les niveaux ;
2. la solidarité de notre Province ;
3. la proximité de nos concitoyens et de nos communes.

Respectant les principes de bonne gouvernance mais en restant attentif au maintien du principe qu'un voyage n'est pas uniquement une destination, c'est plutôt une activité humaine toujours à découvrir, sachant ce principe général important, le groupe socialiste votera, après examen et en connaissance de cause, notre déclaration de politique générale 2006-2012 et notre budget pour l'année 2007.

J'ai dit. Je vous remercie, Madame la Présidente.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. La parole va revenir maintenant au deuxième groupe de la minorité, le CDH-CSP. Monsieur DRION, vous avez la parole.

M. DRION (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, mes chers Collègues, préparant l'intervention que j'ai le plaisir de faire cet après-midi au nom du groupe CDH-CSP (un rappel, le CSP étant le CDH en Communauté germanophone) et relisant à cette fin les documents qui nous été remis, j'ai d'abord cru rêver.

La majorité provinciale nous propose une déclaration de politique générale ou plus précisément une déclaration très générale de politique sur le thème « une Province au service de tous ».

Devrions-nous en conclure que notre Province, jusque hier, n'était donc pas au service de tous ?

La nécessité de l'information et de la communication nous projettent cet après-midi sur les écrans.

En termes de communication, les professionnels vous préciseront que la concurrence entre les chaînes de télévision est forte mais celle-ci ne peut pas distraire aujourd'hui les Liégeois et les Liégeoises comme Tchotchès l'a d'ailleurs bien compris.

Le débat sur la déclaration de politique générale et sur son premier budget n'est pas une loterie et notre attention ne sera donc pas retenue cet après-midi par l'émission « Luna Park ».

Notre institution provinciale liégeoise n'est pas concernée par les enquêtes judiciaires. Nous ne zapperons donc pas pour nous arrêter sur « Un cas pour deux » ou « Jalousie criminelle » ; de jalousie, il pourrait en être question au lendemain des élections mais pour notre groupe CDH-CSP, c'est de projets dont nous entendons parler.

« Croc Blanc » ne vous distraira pas non plus cet après-midi. Nous allons nous en charger en direct et en direct nous allons quelque peu croquer la majorité provinciale.

Reste éventuellement les aventures de Gabin et Bourvil dans « La traversée de Paris ». Je vous propose de l'enregistrer pour d'abord parcourir, avec nous, les enjeux de l'avenir provincial.

Mon intervention, Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, s'articulera autour de quatre chapitres :

1. Le nouveau Collège provincial.
2. Nos institutions.
3. La bonne gouvernance politique.
4. Un examen de la déclaration de politique générale qui nous a été présentée jeudi dernier, un examen en parallèle du budget 2007 et de la fiscalité, et notre approche d'une Province au service de tous où le secteur économique retiendra particulièrement notre attention.

Premier chapitre : le nouveau Collège provincial

Pour les anciens conseillers de cette assemblée, les réflexes de langage doivent évoluer ; de la dénomination « Députation permanente », nous passons à la dénomination « Collège provincial ».

Le pacte de majorité signé en Province de Liège nous désigne les membres du Collège provincial pour la présente législature. Certains disent, d'autres écrivent qu'en Province de Liège « on prend les mêmes et on recommence ».

Si cette formule s'applique certainement au budget provincial 2007 que j'analyserai ultérieurement, cette formule ne s'applique cependant pas au Collège provincial.

Le premier Député prend légalement la place du Gouverneur et devient le Président du Collège provincial.

Le deuxième Député provincial, sans mettre à mal les compétences qu'il exerçait dans la législature précédente, semble avoir garanti son avenir professionnel ; il semble, en outre, entamer plus calmement et plus sereinement la présente législature. Ses collègues ont probablement trouvé pour lui le bon traitement.

Les actuels troisième et quatrième Députés provinciaux avancent en rang, progressent en masse de compétences et au passage, dépouillent quelque peu leurs partenaires d'hier et d'aujourd'hui.

Le cinquième Député : une dame ! Que n'a-t-on écrit sur celle qui serait proposée dans le pacte de majorité : Eupen, Verviers, Huy, Hannut, Liège ou encore qui à Liège ? Il n'y avait en tout état de cause de choix qu'entre les bleus. Madame la Députée provinciale, vous l'êtes politiquement mais vous ne l'êtes pas en politique.

Quant au sixième Député provincial, il nous était annoncé. Vous me permettez, avant toute chose, d'exprimer au nom de mon groupe, la reconnaissance à l'égard de son prédécesseur, notre ami et ancien collègue Gaston GERARD ; toute notre reconnaissance pour son écoute et pour son fair-play. Mais nous savons, toutes et tous, que la gestion budgétaire exige attention, prudence et rigueur. J'espère que pour vous, Monsieur le Député provincial, ce ne sera pas la croix et la bannière.

Madame et Messieurs les Députés provinciaux, vous nous proposez des politiques axées sur : redéploiement, solidarité et proximité.

Le groupe CDH-CSP entend donner à ces idées une définition très large et ce d'autant que nous devons préparer le terrain pour les générations futures, pour nos jeunes et nos enfants, afin que ceux-ci disposent de toutes les chances de réussir leur vie de femme et d'homme et leur carrière. C'est à nous d'ouvrir aux Liégeoises et aux Liégeois les chemins de l'espérance.

Sur ces chemins, nous aurons bien besoin de la vigilance et de l'expertise de notre Greffière provinciale et de l'ensemble du personnel.

Deuxième partie de mon intervention : nos institutions

La déclaration de politique générale du Collège provincial nous précise ceci, je cite.

« La nature de pouvoir local de la Province fait d'elle un acteur de proximité. Proche du citoyen à la rencontre de qui elle n'a jamais cessé d'aller, elle se doit de se rapprocher plus encore des communes... ».

Cette déclaration se poursuit comme ceci.

« Les partenariats avec la Région wallonne se poursuivront mais ils devront d'une part être réorientés et d'autre part, envisagés avec les communes et les autres provinces. Les partenariats avec les Communautés française et germanophone seront poursuivis ». Fin de citation.

A l'exception du dossier formation et du dossier de la mise à jour des atlas de la voirie vicinale et des cours d'eau, la déclaration de politique générale manque furieusement de volontarisme, de propositions concrètes et de recherche de moyens pour réaliser ces projets.

Nous venons d'entendre le chef de groupe PS nous énumérer ou nous présenter une vingtaine d'articles d'un code de la mode. J'attends d'y trouver le détail, les tailles et les couleurs, les délais de livraison, le coût, etc.

Madame et Messieurs les Députés provinciaux, la langue française est riche. Et dans le cadre des relations de partenariat avec les communes, la Région et les Communautés, c'est d'une réelle pauvreté dont vous faites preuve dans l'expression.

Prenons quelques termes utilisés : « envisagé », « il est souhaitable », « poursuivre », « estimés qu'il s'indique ».

La force d'une région, la force d'une province passe d'abord par la conviction, l'ambition et la volonté de ses gestionnaires.

Comme par le passé et au cours de la législature qui s'ouvre, mon groupe entend donner une priorité à la solidarité liégeoise au sens provincial ; les discussions partisans doivent s'effacer. Multiplions idées et projets concrets, additionnons nos énergies.

L'actualité de ces derniers jours nous conforte évidemment dans cette approche. Ne prenons qu'un exemple : le recours de la Région flamande contre le permis pour l'allongement de la piste de l'aéroport de Liège-Bierset.

Chacun dans cette assemblée se souviendra qu'afin de réparer l'erreur de son prédécesseur en charge de l'aménagement du territoire, le Ministre ANTOINE avait été contraint de retirer le permis qui avait été octroyé en juillet 2004 pour les travaux d'allongement de la piste de l'aéroport de Liège-Bierset. Cet acte faisait en effet l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat et l'Auditeur avait conclu à l'annulation immédiate du permis contesté.

Le 13 septembre dernier, après avoir procédé à la consultation de la Région flamande comme préconisé par le Conseil d'Etat, le Ministre ANTOINE a délivré un nouveau permis permettant notamment l'allongement de la piste principale de 413 mètres, pour la porter à une longueur de 3700 mètres, ainsi que la réalisation d'un nouveau taxiway.

Nous devons nous étonner que le projet d'allongement de la piste de l'aéroport de Bierset, qui va concourir au redressement d'une zone frappée de plein fouet par le déclin de la sidérurgie, ne trouve pas grâce aux yeux de la Flandre, alors que celle-ci admet cependant que les retombées économiques de l'activité aéroportuaire et logistique de Bierset ne s'arrêtent pas à la frontière linguistique !

Au passage, permettez-moi de rappeler que l'allongement de la piste doit en outre être l'occasion de procéder aux travaux qui permettront de solutionner les problèmes de démergement de la zone Awans-Bierset.

Cet exemple, à lui seul, nous conforte dans la nécessité de renforcer la solidarité liégeoise.

Revenons-en donc un instant à nos institutions.

La Province est un acteur du développement culturel, social et économique. Le débat institutionnel n'a plus de sens et pour le CDH-CSP, il n'est donc pas question d'occulter par un débat institutionnel les problèmes de développement économique et touristique, d'enseignement, de formation, de mobilité, de vie familiale ou associative, de santé publique.

Permettez quelques mots sur la communauté urbaine et sur nos intercommunales.

La communauté urbaine d'abord. Les partis démocratiques de l'arrondissement de Liège ont convenu de reprendre une réflexion sur cette question. Une méthodologie a été arrêtée.

Certains semblent vouloir remettre en cause cette méthodologie puisque nous avons lu tout récemment – et nous l'entendrons tout à l'heure si j'ai bien parcouru la presse – je cite : « les libéraux souhaitent relancer le débat de la communauté urbaine liégeoise. Le Président du MR regrette l'immobilisme des socialistes sur la question ». Fin de citation.

Notre Province n'est pas seulement l'arrondissement de Liège ! Une communauté urbaine, ce n'est pas une nouvelle institution.

Comme je viens de vous le dire, mon groupe n'entend pas tomber dans des discussions partisans et arrêtons, par exemple, de parler aujourd'hui de ceinture bleue autour de Liège. Nous entendons donner la priorité à la solidarité.

Et l'attention de certains, pour être bien dans sa ville, dans la province ou dans sa région, il faut être bien dans sa peau.

Nous avons des raisons d'espérer. Nous avons aujourd'hui des raisons de croire en l'avenir de notre Province et de ses citoyens mais il convient, au-delà d'un débat stérile, de réunir cinq conditions :

1. La qualité des projets.
2. La volonté commune des responsables politiques des partis démocratiques.
3. L'information et la consultation.
4. L'adhésion la plus large possible de la population.
5. L'accompagnement bien organisé des réalisations et de leurs évaluations.

C'est d'ailleurs dans cette ligne que, dans quelques instants, j'aborderai le troisième chapitre de mon intervention : la bonne gouvernance et le chapitre relatif aux projets provinciaux.

Mais pour terminer ce chapitre institutionnel, quelques mots sur les intercommunales.

Si le Gouvernement wallon, dès le 6 décembre 2001, s'est occupé plus particulièrement des intercommunales, l'objectif semblait limité à la seule problématique du nombre d'intercommunales.

L'actuel Gouvernement wallon a quant à lui fixé de manière précise les axes de la réforme organique des intercommunales. Soulignons et saluons ces actes :

1. La transparence vis-à-vis des utilisateurs et vis-à-vis des communes associées.
2. L'optimisation des principes de gestion telles que la recherche d'économies d'échelle et la minimalisation des coûts.
3. La garantie de la représentation démocratique proportionnelle dans tous les organes, en ce compris les organes exécutifs et la problématique des mandats.
4. Les principes de bonne gestion et d'administration.

Pour rencontrer ces objectifs, des modifications statutaires nous sont proposées ; elles s'imposent mais je me permettrai de rappeler trois choses :

1. En Province de Liège, et n'en déplaise à certains, les principes que je viens de rappeler ont déjà soutenu notre réflexion et notre action. Il ne sera donc pas difficile d'aller jusqu'au bout du processus.
2. N'en déplaise à ECOLO, il appartient à chaque mandataire public, quels que soient ses autres engagements personnels, professionnels ou autres, de s'investir plus que jamais dans l'exercice des responsabilités qui sont les siennes. L'exercice d'un mandat public est exigeant. Nous en sommes comptables non seulement à l'égard de celles et ceux qui nous font confiance mais également à l'égard de toute la population.
3. La Province de Liège n'a pas vraiment de problèmes quant à son nombre d'intercommunales. Les responsables des partis démocratiques doivent amener les intercommunales à être plus que jamais acteur de redéploiement économique et d'apport de richesses en notre Province. Les Liégeoises et les Liégeois ainsi que la majorité provinciale peuvent compter sur notre apport en termes de projets et en termes de relais pour autant que les objectifs soient clairement réfléchis et définis et les moyens financiers budgétisés avec plus que jamais les aides européennes. Par expérience personnelle, je n'ai pas vraiment de doute quant à cela.

Troisième partie de mon intervention : de la bonne gouvernance publique

La Province, comme institution, est aujourd'hui sans réserve confirmée, sans réserve confortée par les familles politiques démocratiques.

Je ne reviendrai donc pas sur ce débat que nous pouvons considérer, depuis quelques jours, comme définitivement clos. Le mouvement ECOLO vient de nous rappeler qu'il participait à un exécutif provincial ; gage de défense sans réserve de l'institution, gage à ce point pris qu'il nous propose de recopier à Liège ce

qui pourrait se faire dans le Brabant wallon. Je suis bien à Liège ; je ne crois pas que je serai bien dans le Brabant wallon mais j'observe très rapidement, à l'écoute de ce qui a été dit, pas un mot sur le personnel, pas un mot sur le patrimoine. Il y a donc des failles dans lesquelles je ne vais évidemment pas m'engouffrer aujourd'hui mais je garde beaucoup de réserve et de distance, tel n'est pas, à mon sens, l'objet de notre débat.

Cela dit, j'entame ce chapitre de bonne gouvernance par quelques constatations.

La première. Au cours de la législature précédente, et sur demande du groupe CDH-CSP, la Députation permanente, à l'époque, avait accepté de communiquer à intervalles réguliers le relevé des engagements et des nominations du personnel. Vous ne manquerez pas de relire tous les documents diffusés ces dernières années et vous constaterez malheureusement que cet engagement n'a pas été respecté.

Deuxième constatation. Chaque année, le Ministre des Affaires intérieures de la Région wallonne élabore une circulaire relative notamment aux budgets provinciaux. La circulaire relative au budget 2007 précise, et je cite : « En plus du tableau du personnel, une note reprendra le plan d'embauche et de promotion de l'année en cours tout en tenant compte de la période d'affaires prudentes. Ceci permettra une gestion prévisionnelle affinée et une parfaite information des Conseillers. En outre, et je cite toujours, un tableau dont modèle en annexe mettra en exergue le personnel affecté aux secrétariats (nombre de personnes, grades et dépenses y affectées). Des tableaux similaires concerneront les organismes extérieurs aux provinces (ASBL, intercommunales) ». Fin de citation.

Dans l'importante documentation que nous avons reçue depuis le 20 octobre dernier, nous n'avons pas trouvé tous ces documents. La législature commence, la masse de travail à réaliser est évidemment là, le temps a sans doute manqué au Collège provincial pour nous remettre ces documents. Gageons que ceux-ci existent et qu'ils nous seront remis demain par M. le Député provincial ou qu'à tout le moins ce dernier s'engagera à nous les faire parvenir dans le mois.

Troisième constatation, en quatre points. C'est un bref examen du rapport de la Cour des Comptes sur les comptes annuels 2005. Rassurez-vous, Monsieur le Député provincial, je serai moins long que les autres années sur ce sujet mais pour introduire la demande que je vais vous adresser, je pense que cette lecture est extrêmement intéressante.

M. LACROIX, Député provincial.- Je vous écoute.

M. DRION.- 1. L'avant-propos du rapport conclut et je cite : « les principales remarques portent sur les opérations de subventionnement effectuées par la Province et spécialement sur le non-respect des nouvelles obligations imposées aux provinces en matière de contrat de gestion. La fiabilité des valeurs portées, à certaines rubriques du bilan, pose également problème ». Fin de citation.

Deuxième extrait du rapport : au budget extraordinaire, à propos des taux de réalisation et de ventilation économique des droits constatés, la Cour des Comptes doit observer l'existence de diverses anomalies et de nous indiquer : « un emprunt ne peut être conclu que moyennant l'autorisation du Conseil provincial. Certains emprunts ont été souscrits sur la base d'autorisations accordées au cours des années antérieures qui n'ont pas fait l'objet de réinscription au budget... Ce constat traduit un suivi insuffisant, par le service chargé de l'élaboration des prévisions budgétaires, des besoins réels de la Province en matière de financement extérieur ».

3. Vous me permettez de ne pas m'étendre longuement sur la problématique des crédits reportés qui sont en hausse sensibles, ni sur la problématique de la convention de fusion entre le Centre Princesse Astrid et le Centre hospitalier Peltzer la Tourelle. Je vous renvoie au rapport de la Cour des Comptes.

Quatrième passage de ce rapport. Je vous invite, si vous l'avez sur vos bancs, à prendre les pages 59 et 60 pour constater et suivre l'analyse de la Cour sur les immobilisations financières.

La Cour constate une discordance entre le nombre de sociétés mentionnées et le nombre réel de sociétés dans lesquelles la Province détiendrait des participations. Et la Cour de nous indiquer qu'elle est dans l'impossibilité de valider le montant porté à la rubrique « immobilisations financières » en raison des discordances entre les données détenues par le service du patrimoine de l'administration provinciale, celles portées à la connaissance de notre Conseil et les valeurs effectivement enregistrées en comptabilité. Il est surprenant, je termine par là, de constater que la Cour n'a pas pu obtenir d'explication satisfaisante quant à ces écarts.

Les observations qui précèdent, engagements de la Députation permanente d'hier, recommandations du Ministre des Affaires intérieures de la Région wallonne, rapport de la Cour des Comptes, quelques petits exemples qui justifient plus que jamais qu'en Province de Liège, comme dans toutes les institutions publiques, soit arrêté un code de la bonne gouvernance publique.

Faut-il rappeler que la responsabilité des politiques est d'offrir aux citoyens des réponses à leur problèmes et d'être irréprouchables en termes de gouvernance ?

La finalité des règles de cette gouvernance est de permettre aux citoyens de faire raisonnablement confiance aux mandataires publics qu'ils ont choisis directement ou indirectement.

La bonne gouvernance désigne tout simplement l'exercice du pouvoir, à chaque niveau du secteur public, exercice du pouvoir qui doit être efficace, intègre, équitable et transparent quant aux actions entreprises.

Elle pourrait encore se définir comme un mode de gestion qui conduit aux résultats sociaux et économiques que recherchent les citoyens.

Le code de la bonne gouvernance s'inscrit donc dans un grand chantier de modernisation de la gestion publique et aujourd'hui de notre Province.

Notre groupe entend dès lors que notre Province, qui a été pilote dans un certain nombre de secteurs, soit encore pilote dans l'élaboration, pour elle-même, d'un code de bonne gouvernance. C'est dans cette ligne que nous avons déposé un amendement permettant au Collège provincial de recourir par exemple à des consultations sur la matière.

Il convient sans tarder que le bureau du Conseil œuvre à la rédaction de ce code. Il s'agit de combiner, d'une manière pragmatique, les « valeurs traditionnelles » telles que égalité, intégrité et impartialité avec des valeurs nouvelles telles que efficience, transparence et obligation de rendre des comptes.

Dans un contexte général de raréfaction des ressources publiques et d'émergence de nouveaux besoins collectifs, la fixation claire des objectifs à atteindre et l'évaluation des résultats sont devenus des critères essentiels de bonne gestion.

Il s'agit en outre de privilégier une législation fondée sur des principes visant une culture de l'éthique, qui favorise l'autorégulation. Il convient encore de donner à la transparence démocratique toute sa mesure ;

cela suppose que le public a le droit et le moyen de déterminer si les gestionnaires publics remplissent leurs engagements et si les fonds publics sont bien administrés.

Vous me permettrez de ne pas m'étendre aujourd'hui, sur les principes mêmes de cette bonne gouvernance publique mais je les tiens évidemment à votre disposition et à celle du citoyen.

Le Gouvernement wallon a annoncé la couleur. La Région wallonne, par son Ministre des Affaires intérieures, annonce la création d'une tutelle sur la Province. Elle exercera notamment un contrôle sur les marchés publics, les rémunérations, l'avantage en nature des mandataires et par la même occasion, la tutelle sera aussi renforcée sur les bénéficiaires de subventions provinciales.

Avant que le législateur régional n'impose ses directives, voire ses normes, mon groupe demande au Conseil provincial d'accueillir notre amendement budgétaire et d'inviter le bureau du Conseil à s'atteler rapidement à la rédaction d'un code de la bonne gouvernance en Province de Liège.

Quatrième et dernier chapitre. Des compétences provinciales, votre déclaration de politique générale et votre budget.

Je commencerai ce chapitre par quelques mots sur la fiscalité et puis vous me permettrez, au nom de mon groupe, de passer en revue un certain nombre de compétences provinciales que je me suis permis parfois de regrouper pour ne pas vous retenir jusqu'à la prochaine émission qui a lieu à 18 h 30.

La fiscalité. Quelques constats

Le programme électoral des groupes de la majorité provinciale parlait d'une fiscalité plus juste et modérée et ce, dans la droite ligne de ce qu'une de ces familles de la majorité, qui fixe les taxes en province de Liège, a déposé au Parlement wallon. Il s'agit d'une proposition de résolution pour une fiscalité provinciale moins lourde à charge des entreprises. J'ai envie de dire : quelle imposture ! C'est cette même famille politique qui décide de la nature et du montant des taxes en province de Liège et qui s'écrie ensuite devant le citoyen pour qu'on supprime ces taxes qu'elle a elle-même levées.

Autre constat, dans sa déclaration de politique générale, notre Collège provincial aborde la question de la fiscalité sous l'angle de la redistribution des recettes fiscales. Sans plus de précision, la déclaration de politique générale nous indique que : je cite : « la Province a poursuivi une politique de réduction de sa fiscalité ; elle la maintiendra ». Fin de citation.

Le Député provincial rapporteur ne manquera pas demain de nous confirmer que c'est bien la politique de réduction de la fiscalité qui sera maintenue, au risque de se méprendre sur vos intentions. Cependant, aucune proposition concrète n'est contenue dans la déclaration de politique générale qui nous est soumise.

Troisième constat. Si la fiscalité n'augmente pas, les recettes fiscales augmentent de près de 2 millions d'euros. Nous observons que la recette des centimes additionnels au précompte immobilier progresse de 3 millions d'euros. La recette des centimes additionnels s'élèvera à près de 131 millions d'euros en 2007 pour une recette fiscale totale de l'ordre de 139 millions d'euros.

Analysons dès lors quelques pistes et quelques axes qu'il convient évidemment de mettre en œuvre sans tarder.

Si le nombre de taxes n'augmente pas et si l'assiette fiscale n'est pas modifiée, la pression fiscale immobilière ne cesse de croître passant, comme je viens de le dire, de 132 à 139 millions d'euros de 2005 à 2007. Peut-on parler, comme les programmes électoraux des groupes de la majorité l'annonçaient, d'une fiscalité plus juste, d'une fiscalité équilibrée et d'une fiscalité modérée ?

Une fiscalité dynamique est notamment une fiscalité qui tient compte des réalités économiques. La Région wallonne a décidé de la suppression progressive de la taxe industrielle compensatoire. Les moyens financiers et budgétaires de notre Province permettent d'accélérer le processus en supprimant cette taxe industrielle compensatoire immédiatement.

Notre Province apporterait par cette démarche une réelle contribution à la mise en œuvre du plan Marshall et c'est dans cette ligne que nous avons déposé l'amendement budgétaire de suppression total au 1er janvier 2007 de la taxe industrielle compensatoire.

Au nom de mon groupe, je dois déjà vous dire notre satisfaction que l'amendement soit au moins pris en considération puisqu'il va être, dans la sérénité, analysé par la commission compétente. Gageons qu'après que notre dossier soit déclaré recevable, il soit après demain déclaré fondé.

Le Collège provincial ne formule aucune piste de réflexion relative à la réforme de la fiscalité qui ne sera bientôt plus qu'une fiscalité immobilière. A l'heure où le logement est analysé comme une priorité, cette fiscalité immobilière doit être revue d'urgence. Notre groupe demande donc au Collège provincial de fixer l'agenda de la réflexion sur cette question. Nous ne manquerons évidemment pas de vous réinterpeller si votre Collège ne décidait pas de s'engager dans cette voie.

Après la fiscalité, quelques mots sur la santé, qualité de vie, affaires sociales.

Dans votre déclaration de politique générale pour les années 2006 à 2012, vous parlez d'un recadrage des services de car de dépistage. Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce mais bien de faits à annoncer.

Votre budget ne prévoit rien. Où sont donc les moyens pour concrétiser vos projets ?

Vous devez, à notre sens, accepter d'entrer dans un programme communautaire, fédéral et européen et ne pas vouloir organiser à votre mode les programmes de dépistage du cancer. La Province doit respecter les consignes dans le choix des populations cibles. En outre, la récupération politique de députés provinciaux dans le cadre du dépistage crée une confusion entre le politique et les services de prévention qui n'est pas toujours favorable à la participation du citoyen aux programmes de dépistage.

Dans votre déclaration toujours, vous confirmez votre volonté d'amorcer, dès 2007, les campagnes contre la surdité et l'obésité chez les jeunes.

Le groupe CDH-CSP avait déjà déposé un amendement budgétaire pour que des mesures rapides et efficaces soient prises pour enrayer ce fléau des sociétés occidentales : la surcharge pondérale ou l'obésité chez les jeunes. Il n'est pas trop tard pour bien faire mais soulignons que dans les pays industrialisés, l'obésité est devenue un véritable problème de santé publique, particulièrement chez les jeunes, dont elle compromet gravement la santé à long terme. Chez l'enfant obèse, d'importantes anomalies apparaissent comme l'augmentation de la pression artérielle et du cholestérol. Les adolescents obèses présentent souvent des troubles endocriniens, des cas de diabète. Sur le plan social, la stigmatisation de l'obésité peut être à l'origine de troubles graves.

En matière de politique d'accueil de la petite enfance, les partenariats avec la Province pourraient être davantage développés, comme nous l'avons clairement évoqué précédemment.

Grâce au Plan Cigogne II, le Gouvernement de la Communauté française a investi des moyens financiers importants dans la création de places d'accueil. Cet investissement doit être l'occasion de développer de nouvelles synergies au niveau provincial. En effet, la création de places d'accueil, c'est aussi favoriser l'accès au marché de l'emploi pour tous les travailleurs tout en améliorant l'attractivité économique de la Province.

La Province peut développer, avec les communes partenaires, une stratégie offensive visant à optimiser toutes les ressources et toutes les potentialités pour créer des places d'accueil pour les enfants, mais aussi pour développer des structures d'accueil extra-scolaires ou encore offrir aux familles des services d'accueil d'enfants malades à domicile. C'est dans cette ligne également que mon groupe a déposé notamment deux amendements budgétaires.

Nous espérons vraiment que le Collège provincial entendra nos demandes et ce, pour de nombreuses familles confrontées quotidiennement au problème de garde de leurs enfants.

Priorité à la prévention du suicide et à la lutte contre les assuétudes au tabac, au cannabis, à la cocaïne, à l'alcool, au jeu. Vous déclarez vouloir poursuivre les actions menées dans ces domaines et mettre de nouveaux outils à la disposition des associations de terrain et des établissements scolaires.

Quels sont les résultats probants de vos outils actuels en matière de prévention du suicide, de la drogue, de l'alcool ? A la question « Consommes-tu des boissons alcoolisées ? » posée à 2200 jeunes âgés de 10 à 17 ans, 40% ont répondu par l'affirmative. En moyenne, 3 verres la semaine et 4 le week-end. Un constat inquiétant d'autant qu'ils ont commencé leur consommation de boissons alcoolisées dès l'âge de 10 ans !

Comme pour la santé, où sont vos budgets, où sont vos moyens ?

Nous reviendrons, chaque année de cette législature qui s'ouvre, sur ces matières car il convient pour nous de mettre en place et d'intensifier les campagnes de promotion de la santé ; d'encourager les projets d'accès au sport pour tous ; de donner aux jeunes, de façon répétée, des informations sur la vie affective, sur les bonnes habitudes alimentaires et de sommeil, sur les méfaits du tabac, de l'alcool, des drogues, du jeu, en ce compris du jeu informatique ; de soutenir les projets en matière d'accueil de la petite enfance ; de développer une politique volontariste en faveur des aînés ; de promouvoir les services d'aide et de soins à domicile ; d'inciter les communes et la Province aux économies d'énergie dans leurs bâtiments, à l'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement ; de poursuivre encore les actions avec les citoyens pour un environnement propre et respecté.

Troisième volet de l'analyse de vos documents budgétaires et de votre déclaration : le logement.

La politique de développement de la Wallonie serait incomplète si elle n'était pas associée à une politique d'inclusion sociale qui veille à ne laisser personne au bord du chemin. Il faut que chacun puisse vivre dignement, accéder à l'ensemble des droits fondamentaux, parmi lesquels le droit à un logement décent, durable et accessible.

Pour répondre aux demandes croissantes en matière de logement, c'est-à-dire à la mise sur le marché de logements sociaux locatifs supplémentaires, des partenariats avec la Région wallonne devraient être amplifiés.

Si notre Province dispose de bâtiments publics non occupés, pourquoi ne pas les réaffecter à des politiques de logement ?

Depuis plusieurs années, les citoyens peuvent bénéficier, moyennant certaines conditions, de prêts provinciaux en matière de logement qu'ils soient sous forme de prêts hypothécaires ou de prêts complémentaires à l'achat. Certains locataires vivent dans des logements dégradés et peu sécurisés, alors que les prêts provinciaux au logement pourraient leur permettre d'acquérir un logement à des conditions identiques ou quasi identiques au loyer payé mensuellement.

Actuellement, rares sont les citoyens informés des moyens mis à leur disposition par la Province dans ce domaine.

Certains, dans leurs programmes électoraux, ont même fait l'impasse sur la problématique du logement en Wallonie.

Partant d'un tel constat, la Province, dans un souci de transparence et de proximité du citoyen, se doit d'informer celui-ci régulièrement et personnellement sur l'aide existante en matière de logement.

Suite à une proposition de mon groupe, la Province s'est engagée à soutenir financièrement les Agences immobilières sociales, intermédiaire entre les locataires et les propriétaires, afin d'encourager les propriétaires publics et privés à mettre leurs biens en location à des familles qui trouveront ainsi un logement décent à des prix raisonnables. Nous ne pouvons que saluer la volonté de poursuivre dans cette voie mais qui n'est évidemment pas la seule. Mais, Monsieur le Député provincial en charge de cette compétence, avec quels moyens ? Votre budget n'en dégage pas actuellement de nouveaux.

Quatrième aspect : la jeunesse

« Créer l'envie d'être curieux, porter une action déterminante en faveur des jeunes », voilà comment se résume la partie consacrée à la jeunesse dans vos programmes électoraux. Dans votre déclaration de politique générale, nous constatons que vous ne réservez pas beaucoup de place à la jeunesse et dans votre budget non plus.

Or, la jeunesse, c'est l'avenir de notre Province.

La jeunesse constitue, dans n'importe quel pays, l'âme de la société, l'essence qui l'incite à progresser. La jeunesse n'aura d'avenir que si nous l'écoutons, que si nous prenons soin de la contacter dans le processus de développement de la Province, que si nous instaurons un véritable dialogue et apportons des solutions concrètes aux préoccupations quotidiennes auxquelles elle est confrontée.

La Province doit s'efforcer d'éveiller chaque jeune à la culture qui représente un apport précieux à son éveil artistique, à la connaissance de l'autre et à la tolérance.

C'est pourquoi, le groupe CDH-CQSP reviendra sur sa proposition pour une gratuité d'accès aux musées provinciaux une fois par mois, à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres villes européennes. Cette proposition n'a hélas pas encore reçu de réponse positive.

Aux jeunes, nous devons encore consacrer du temps afin de les écouter ; ils ont des idées à faire valoir, des valeurs à transmettre, mais aussi des questions auxquelles ils souhaitent des réponses.

Pour ne prendre qu'un exemple, dans le cadre de leur vie affective, de nombreuses enquêtes ont été menées auprès des jeunes qui démontrent que leurs connaissances sont bien erronées, voire insuffisantes. La réalité est là. Chaque année, 3800 jeunes filles qui ont entre 13 et 20 ans subissent un avortement. Il est donc de notre devoir d'aller vers les jeunes et de demander à des traitants de les informer, à intervalles réguliers, sur leur vie relationnelle et de répondre à leurs questionnements.

Nous souhaitons également que la Province, en partenariat avec des acteurs privés et publics, participe financièrement – je change de sujet bien sûr – à des cours de maîtrise automobile pour les jeunes, à des actions de sensibilisation à la sécurité routière et à l'accompagnement de parents d'enfants victimes de la route.

Le volet sportif. Certains jeunes sont malheureusement obligés d'abandonner la pratique du sport dans lequel ils excellent par manque de moyens pour payer professeur, déplacements ou frais divers. Nous devons les aider, comme nous devons aider les familles pour pratiquer mieux et plus le sport.

Cinquième volet de votre déclaration et de votre budget : la participation de la Province aux programmes européens.

Le principe de l'allocation de fonds européens aux projets est de financer les meilleurs projets, indépendamment des aspects géographiques. Il n'y a pas de part réservée pour chacun des partenaires. Cependant, les projets doivent être approuvés à l'unanimité, donc au consensus.

Dans votre déclaration de politique générale, vous affirmez vouloir intensifier votre collaboration avec les autres partenaires européens. On ne peut que vous en féliciter. Car force est de constater, à l'observation des budgets remportés par chacun des cinq partenaires de l'Euregio, que la Province de Liège n'est pas la plus dynamique du programme et que les autres provinces ont tendance à travailler entre elles, déplaçant le centre de gravité vers le nord, dans un triangle Maastricht-Aachen-Hasselt et laissant Liège de côté.

Cela se traduit d'ailleurs sur le terrain par le fait que de grands opérateurs intéressés par des partenariats transfrontaliers (Université, Centres de recherche, Forem) manquent de nombreuses opportunités intéressantes.

Pourtant, après 15 ans de programmes Interreg, on serait en droit de penser que la Province se soit rendue compte de l'intérêt du programme à fortiori quand celui-ci va devenir, à partir de 2007, un objectif européen à part entière. Nous attendons donc que la Province soit plus dynamique.

L'Euregio Meuse Rhin représente une multitude d'opportunités stratégiques : apprentissage des langues, R & D, emplois frontaliers, exportations, échanges culturels, tourisme.

Grâce aux fonds Interreg, la Province pourrait développer plusieurs politiques ambitieuses sur ces matières et de surcroît, entièrement subsidiées par l'Europe et la Région wallonne.

Votre budget 2007 laisse apparaître un ou deux articles relatifs aux fonds européens. Ce budget confirme encore votre frilosité en la matière.

Que vous proposer ?

La Province doit s'approprier et participer au Plan Marshall ainsi qu'à la politique économique wallonne au sens large afin de pouvoir prendre des positions claires lorsqu'elle devra définir ses priorités dans le futur programme Interreg IV qui démarrera en 2007.

La Province doit plus s'affirmer au sein de l'Euregio, pas seulement en organisant des conférences de presse ou des séminaires, mais en prenant le leadership sur des matières qui l'intéressent comme tout particulièrement l'apprentissage des langues.

La Province doit profiter du dynamisme et des performances économiques de ses voisins et des fonds européens pour diversifier sa base économique et s'inscrire dans la société européenne de la croissance et de l'innovation.

La Province doit encore promouvoir l'Europe et la coopération transfrontalière auprès des citoyens liégeois en favorisant l'émergence de projets de proximité à l'attention d'un public large.

La Province doit encore stimuler les acteurs présents sur son territoire pour les dynamiser et les pousser à nouer des partenariats eurégionaux (enseignement : écoles, hautes écoles ; culture : opéra, théâtres, OPL ; tourisme : musées, attractions, Horeca) afin d'assurer leur popularité et leur renommée internationale.

Pour ce faire, la Province devrait mettre sur pied et financer une petite cellule de promoteurs (une ou deux personnes) du programme auprès des opérateurs potentiels afin d'assurer une plus grande présence des Liégeois dans le programme Interreg. Le coût de cette cellule sera largement inférieur aux budgets que ces opérateurs obtiendront grâce à leurs démarches.

La Province de Liège doit donc clairement identifier un député provincial en charge des questions européennes (ou eurégionales) qui serait le relais entre les priorités de la Province et les instances régionales qui assurent le co-financement.

Et pourquoi pas profiter de 2007 ?

En 2007, l'Europe fête le cinquantième anniversaire de sa naissance. Nous ne voyons cependant aucun crédit prévu au budget de la Province. J'espère toutefois que notre Province pourra s'inscrire dans un événement d'une telle ampleur qui aura des retombées économiques, sociales et culturelles indéniables pour nos concitoyens.

Bref, la Province de Liège doit mieux profiter des opportunités européennes et transfrontalières en valorisant sa situation exceptionnelle de proximité avec des moteurs européens et les budgets européens pour booster son développement.

Sixième volet : des provinces plus actives en matière d'emploi et de développement économique.

Dans le respect des actions prioritaires pour l'avenir wallon, les provinces ont un rôle important à jouer. Elles disposent d'une vue globale et de moyens d'action qui permettent l'aide au développement économique.

Hélas, dans le cadre des répartitions des dépenses ordinaires par fonction pour 2007, la Province de Liège ne consacre que 5,34% à l'économie, ce qui représente très peu de moyens pour le développement économique de notre région.

Les deux modifications qui apparaissent à votre budget sont :

- 200.000 euros de crédits complémentaires pour la SPI+, somme que vous retirez d'ailleurs dans le même temps au secteur du tourisme ;
- 100.000 euros au budget extraordinaire, pour une prise de participation dans le capital de l'AREBS.

Face à ce bref constat, nous ne pouvons qu'être étonnés. Votre projet de budget n'est manifestement pas à la mesure des enjeux économiques. Il n'est pas en phase avec votre déclaration de politique générale au terme de laquelle vous entendez, je cite : « soutenir le redéploiement économique ».

Celui-ci passe par des initiatives volontaristes et le groupe CDH-CSP propose et proposera :

- 1) la suppression de la taxe industrielle compensatoire, je n'y reviens pas ;
- 2) la révision de la fiscalité provinciale, ce qui permettra de modifier le taux des centimes additionnels au précompte immobilier, je n'y reviens pas ;
- 3) de permettre aux jeunes entrepreneurs de lancer leur entreprise grâce à un prêt de la Province ;
- 4) de développer un plan provincial pour l'emploi en partenariat avec les acteurs sociaux et économiques ;
- 5) d'améliorer les infrastructures d'accueil de la Province afin de renforcer l'attractivité de celle-ci ;
- 6) de soutenir les différents opérateurs de redéploiement de notre Province, dans la ligne de l'AREBS ; voyons l'amendement budgétaire que nous avons déposé ;
- 7) d'encourager enfin la recherche et je me réfère également à cet égard à un amendement budgétaire que nous avons déposé.

N'oublions pas l'agriculture et le tourisme qui sont également vecteurs de développement économique.

Mon groupe formulera des propositions tendant, notamment, à développer et professionnaliser le tourisme comme secteur économique créateur d'emplois et de valeur ajoutée ; proposition également tendant à valoriser le rôle des agriculteurs en qualité de gestionnaire de l'espace rural, d'opérateur touristique et encourager le développement de leurs activités dans le domaine de l'agro-alimentaire et de la bio-méthanisation.

Permettez-moi quelques mots sur l'enseignement et la formation.

La sécurité, la citoyenneté, le respect, la politesse, l'accès à l'emploi, tout ce dont rêve notre société d'aujourd'hui et de demain dépend avant tout de l'éducation.

Conscient de cette relation de cause à effet entre l'éducation et l'avenir de notre société, avec le CDH, la Communauté française a mis sur pied un contrat pour l'école.

Nous réitérons notre exigence : la Province, acteur de l'enseignement, doit poursuivre son action de valorisation de l'enseignement technique et professionnel en améliorant l'adéquation des formations professionnelles aux besoins réels des entreprises.

Dans un monde de plus en plus multilingue, 57% des Wallons ne parlent que le français. La proportion de Wallons susceptibles de s'exprimer en anglais ne dépasse pas 16%. Et dans notre région, les trilingues font figure d'exception puisqu'ils ne représentent que 7%.

Or, la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères représente pour beaucoup d'entreprises et d'institutions un atout essentiel dans leur politique d'amélioration des performances, d'ouverture vers des marchés extérieurs et de croissance économique.

Afin d'augmenter les chances des jeunes et de tout candidat à un emploi, le groupe CDH-CSP s'était déjà prononcé pour une formation poussée en langues, ceci d'autant plus que nous vivons évidemment dans une région proche de marchés allemands et néerlandais économiquement forts.

Nous saluons le Premier Député provincial, Président du Collège provincial, pour avoir repris rapidement notre réflexion et pour l'intégrer dans un plan d'actions pour l'amélioration des compétences linguistiques en Province de Liège en partenariat avec les représentants des entreprises, des travailleurs, des institutions et des opérateurs de formation en langues, ainsi qu'avec les réseaux d'enseignement.

Pour concrétiser ce partenariat, la Province de Liège nous propose de créer une « Maison des langues » ; nous entendons en être également partenaire.

Dernier point de l'analyse de vos documents avant une très brève conclusion : l'associatif.

Le secteur associatif est actif dans plusieurs secteurs de compétence provinciale ; il convient donc de l'analyser de manière transversale.

L'écoute, l'attention et la collaboration avec le monde associatif sont au cœur de la démarche du CDH-CSP. Le niveau provincial se prête particulièrement au développement de ce secteur.

Dans une société en constante évolution, qui doit plus que jamais répondre à un nouveau besoin de participation citoyenne et faire face à des inégalités, le rôle et la place de l'associatif n'ont jamais été aussi essentiels. En détectant des besoins nouveaux, en servant de relais entre le citoyen et les pouvoirs publics et en misant sur la responsabilité citoyenne, les associations, en plus d'assurer un rôle essentiel dans le fonctionnement de la démocratie, rendent des services fondamentaux aux personnes et renforcent la cohésion sociale et le développement de la solidarité.

Face à cette réalité, les pouvoirs publics doivent exercer leurs responsabilités et structurer la manière dont eux et l'associatif peuvent orchestrer leur action.

Tout l'enjeu et l'intérêt pour chaque acteur sont donc d'établir un cadre qui fixe la place et le rôle de chacun mais aussi les rapports entre eux. L'aboutissement de ce chantier est la concrétisation d'un pacte associatif. Cela revêt donc une importance fondamentale puisqu'il s'agit de construire un nouveau partenariat entre les pouvoirs publics et les associations, la reconnaissance de la société civile et de son rôle de coopération avec les services publics en vue notamment de se positionner par rapport aux logiques du tout au marché.

Mon groupe avait déposé, il y a quelques années, un projet de pacte associatif. Nous avons convenu de geler le dossier dans l'attente des décisions que prendraient les pouvoirs, telles que Communauté française et Région wallonne ; l'ouvrage est quasiment à son terme. Les éléments du dossier sont connus de toutes et de tous. Je pense que ce dossier doit donc être reporté sans retard à l'ordre du jour soit du bureau du Conseil provincial, soit de nos commissions.

Conclusions.

J'aurais tendance à dire merci... pour votre patience et pour votre écoute. Mais je conclus quand même.

Votre déclaration de politique générale devra être revue, corrigée et adaptée. Votre budget devra connaître de sérieuses modifications. A défaut, les Liégeois et les Liégeoises risquent de se tourner : certains plus volontiers vers l'émission « Luna Park » pour peut-être gagner leur avenir ; d'autres vers les émissions policières préférant du suspens pour leur avenir.

Mais plus sérieusement, notre Province, ses citoyens, ses villes et communes attendent des signaux forts de développement. En ce début de législature, vous ne leur donnez pas. Nous ne pourrions donc pas voter votre déclaration de politique générale et votre budget 2007.

Mais comptez sur nous, la déclaration faite ce jour au nom du groupe CDH-CSP n'est qu'un premier pas pour notre Province.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Après cette longue intervention, je vais passer la parole au quatrième groupe, deuxième groupe de la majorité. Monsieur DODRIMONT, vous avez la parole.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs les Membres des groupes CDH-CSP, MR, PS et ECOLO, c'est ma façon de marquer une certaine différence entre les membres de cette assemblée, mes chers Collègues, tout d'abord un petit mot à l'attention des téléspectateurs qui suivent ce débat. J'espère qu'il en reste au moins un ou deux... Je sais que mes parents sont branchés sur RTC ; donc cela devrait faire le nombre et j'espère qu'ils n'ont pas été assommés par, il faut le dire, les quelques contre-vérités que certains se sont plus à nous livrer à cette tribune.

J'ai lu, comme vous Monsieur DRION, dans un quotidien liégeois qu'aujourd'hui, chers Téléspectateurs, vous aviez le choix entre un passionnant épisode de l'Inspecteur Derrick ou ce débat organisé à la Province de Liège.

Manifestement, vous avez fait le bon choix en, notamment, restant fidèle à ce programme jusqu'au bout ... l'intensité du suspens arrivant à son apogée en fin d'émission ; c'est bien connu !

Alors pour ceux qui se sont trompés de chaîne, ne zappez surtout pas, Kojac est bien meilleur acteur de Derrick.

(Rires et applaudissements).

Mesdames, Messieurs, une province au service de tous.

C'est avec ces mots d'une ambition à la mesure de notre institution que le Collège provincial nous présente sa déclaration de politique générale pour les 6 années à venir.

C'est la déclaration d'une majorité confortée et non, Monsieur BECKERS, celle utopique d'une formation qui électoralement représente moins aujourd'hui qu'hier.

Le Collège provincial nouvellement formé s'inscrit tout naturellement dans la continuité de l'action initiée par la Députation permanente « version 2000-2006 ».

Mais, n'en déplaise à certains, il est hors de question de pouvoir parler d'un simple « copier-coller ».

En effet, l'exécutif provincial, qui peut compter aujourd'hui sur une majorité plus forte qu'hier, possède assurément une nouvelle image depuis le dernier scrutin.

Elle veut, et elle va, j'en suis convaincu, imposer aussi un nouveau style, une nouvelle manière de fonctionner.

A l'entame d'une 60^{ème} législature, ainsi que l'a évoqué celui qui est devenu le Premier Président politique du Collège provincial, la majorité PS-MR de cette assemblée se doit de mériter la confiance renouvelée d'une population liégeoise qui, il faut le dire, lui donne depuis 25 ans le crédit nécessaire pour administrer notre institution.

Un style nouveau, une image remaniée, une manière de fonctionner en phase avec les nouvelles technologies, c'est bien. Mais, une remise en cause permanente malgré un succès électoral, cela constitue presque un plaidoyer pour les Réformateurs de cette assemblée.

Dans cette déclaration de politique générale, sont mis en évidence, telles trois lignes de force, le redéploiement, la solidarité et la proximité. Avec ces trois priorités, le ton est donné, la volonté est clairement établie.

Tout d'abord, notre institution doit être plus proche des citoyens, plus proche des communes, plus proche des entreprises, plus proche des associations. Cette proximité nous tient à cœur.

Riche d'un parcours qu'un quart de siècle a parfaitement fait évoluer, notre majorité va doublement s'employer pour que la population liégeoise ne s'éloigne pas d'un pouvoir important pour son quotidien, mais aussi bien sûr pour son avenir.

Le quotidien que je veux évoquer, c'est celui d'une législature où nous devons nous employer à faire vivre une institution forte et ce, grâce au savoir-faire des agents provinciaux guidés dans leur travail par des mandataires qui agiront comme par le passé, rassurez-vous, en toute transparence.

L'avenir, et bien c'est celui de générations qui, à plus long terme, pourront constater que l'action provinciale a fait œuvre utile dans des domaines liés à l'enseignement, la santé, la qualité de la vie, le logement.

La déclaration de politique générale dont il nous est donné de débattre aujourd'hui rassure chaque Réformateur de cette assemblée, qu'il soit francophone ou germanophone.

Elle fait état de légitimes plans d'action à mettre en œuvre immédiatement pour assurer la continuité d'une mission entamée voici donc 25 ans.

Elle trace aussi, dans tous les domaines qui relèvent de la compétence provinciale, l'avenir du fabuleux Pays de Liège.

Pourtant, notre collègue Dominique DRION trouve que cette déclaration manque d'ambitions. Dans la presse, il la qualifié de vrai catalogue. Et bien, il a raison. Le Larousse nous dit qu'un catalogue est une liste méthodique énumérant les éléments d'un ensemble.

Alors, dire que le Collège provincial a dressé une liste méthodique des actions qu'il compte mener, ne doit évidemment déranger objectivement personne au sein de cette assemblée.

Cette liste méthodique, Monsieur DRION, c'est tout simplement le véritable plan de bataille de la majorité.

Parler ensuite, au sujet de la déclaration de politique générale, d'une synthèse qui fait malgré tout 65 pages, ne me dérange pas outre mesure. Opération qui consiste à regrouper des éléments et à les structurer en un tout, me confirme Le Larousse quelques pages plus loin.

Ce qui est moins évident pour M. DRION, c'est de reconnaître, sans subjectivité, les actions novatrices et volontaristes clairement déclinées par André GILLES lors de son exposé du 9 novembre.

Doit-on vous conseiller un rendez-vous chez Optic 2000 ou chez Phonac ?

Monsieur DRION, vous semblez, en effet, avoir beaucoup de difficultés à vous imprégner du programme nourri de la majorité qui va prochainement :

- regrouper son enseignement supérieur pour créer une Haute Ecole de la Province de Liège ;
- créer une école des Cadets du feu ;
- créer une régie provinciale autonome ;
- créer un centre de documentation sportive et une cellule « psychologie du sport » ;
- reconditionner la bibliothèque des Chiroux ;
- concrétiser un projet d'habitat alternatif pour les habitants permanents des campings. Et j'en passe et des meilleurs !

Comme vous l'avez vous-même relevé, nous allons même mener des campagnes contre l'obésité et la surdité chez les jeunes.

Si cela n'est pas réellement être novateur et volontariste, que vous faut-il ?

Par ailleurs, lorsque vous vous inquiétez au sujet de la place du secteur associatif, vecteur de développement humain, on a envie, là aussi, de vous renvoyer simplement vers les explications appuyées d'André GILLES qui, dans sa déclaration d'intention, répond in extenso à vos craintes.

C'est vrai, la Province a un rôle fondamental à jouer dans la coordination, la formation et l'organisation des acteurs de terrain et, par là même, du secteur associatif.

Pour rappel et sans être exhaustif, elle se doit de poursuivre ses actions d'encadrement des associations en les coordonnant, en les aidant à obtenir les moyens financiers publics auxquels elles ont droit, tout en développant des formations pour leur personnel.

Elle doit aussi mettre l'accent de manière plus structurée sur le bénévolat.

Il est évident que la mise à disposition au monde associatif de salles de réunions et de locaux adaptés doit s'amplifier. Il s'agit en outre de leur donner des outils afin de leur permettre de recueillir les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement et de mieux les faire connaître.

Divers facteurs génèrent une demande de services sociaux classiques et nouveaux. A titre d'exemples, citons le vieillissement de la population, l'allongement de la vie pour des personnes devant être assistées, la présence accrue des femmes sur le marché de l'emploi, le besoin croissant d'une éducation permanente, les familles monoparentales.

La plupart des services amenés à rencontrer ces problématiques relèvent de l'économie sociale et ils doivent nécessairement être de proximité.

Nombre d'initiatives foisonnent tant du côté des pouvoirs publics que du côté du secteur associatif. Il importe donc de les coordonner, d'éviter encore et toujours les doubles emplois, de les mettre en réseau, de les faire connaître et d'optimiser l'association du public et du privé.

Vous voyez, là encore, notre discours est cohérent et nos intentions franchement annoncées ; ce que vous ne semblez pas, Monsieur DRION, avoir perçu. Il est vrai que ce sont les sonneurs de cloches qui deviennent toujours sourds les premiers.

Mesdames, Messieurs, il est clair que la ligne de force n° 1 de la déclaration de politique générale du Collège provincial, c'est avant tout le redéploiement économique.

La Province doit, sur ce terrain, se sentir pousser des ailes car l'enjeu d'un redéploiement positif et concret se fait attendre.

Depuis plusieurs années, des cris sont poussés, des idées sont lancées, des fédérations politiques se rencontrent. Depuis plusieurs années, on stigmatise l'attention des décideurs sur l'importance des retombées négatives que la mise en touche de nombre d'activités sidérurgiques vont avoir sur le quotidien de tous les habitants du Pays de Liège.

On dit de toutes parts qu'il faut créer une entité capable de réunir précisément ces décideurs pour qu'enfin une cohérence d'actions prenne forme. On parle, chers Collègues, d'une communauté de communes, de communautés urbaines, de communautés rurales.

On dit que la main pourrait être prise par un président de fédération politique ; on dit aussi que la conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège pourrait servir de cadre à la réflexion.

Mais que fait-on des communes des arrondissements de Verviers, de Huy, de Waremme ? Que fait-on des autres entités qui, toutes, avec leurs spécificités peuvent faire avancer les choses en faveur de ce redéploiement tant attendu ?

Est-ce cela une vraie communauté de communes performante sur tous les pans de la vie de notre région ? Poser la question, c'est évidemment y répondre.

La vision doit être large et c'est pourquoi, nous pensons que la donne doit changer.

Nous croyons que, sur le plan liégeois, seule une entité telle que la Province peut fédérer ces actions de reconversion de façon cohérente.

Nous ne voulons pas d'un bidule supplémentaire qui donnera avant tout l'occasion de se disputer pour savoir qui en prendra la direction. Et là, Monsieur le Chef de groupe socialiste, mon cher Gérard, nous sommes évidemment tout à fait d'accord.

Le combat du redéploiement et de la reconversion doit se gagner sur un terrain plus vaste, celui de notre Province toute entière. J'en deviens même d'accord avec M. DRION.

L'agriculture, le tourisme, le sport, la culture, les grands événements, l'environnement, la gestion durable, la mobilité sont autant de thèmes qui doivent s'inscrire pleinement dans ce défi vital pour les Liégeoises et pour les Liégeois.

Je demande simplement, au nom de mon groupe, que la Province prenne tout simplement la main. J'ai entendu parler tout à l'heure de force tranquille à la tête du Collège provincial. Et bien, mon cher Gérard, que cette force tranquille prenne le taureau par les cornes ; nous ne demandons rien d'autre.

Chers Amis, il faut, à partir de notre institution, de son collège et des forces démocratiques qui oeuvrent en son sein, mettre celles et ceux qui veulent mener une action concrète autour d'une table et enfin « bouger » pour Liège.

Nos atouts ne sont pas aussi justement répartis dans des niveaux de pouvoir différents. Avec ce que nous représentons dans le secteur économique (avec notamment la SPI+), avec la part prépondérante que nous occupons au sein des intercommunales liégeoises, avec l'étendue des compétences qui touchent ces matières utiles à une reconversion durable, nous, les mandataires provinciaux, devons nous positionner en première place dans ce challenge décisif.

Alors, enfin, la voie sera tracée et ce pari du redéploiement pourra être gagné !

Ce n'est peut-être pas « le grand projet » que M^{me} FRENAY réclame pour ECOLO mais c'est certainement la bonne méthode pour réussir un jour à l'ériger.

Chers Collègues, notre institution peut encore et toujours avoir des projets d'envergure. Cela lui est permis grâce à une gestion aussi réaliste que dynamique.

Nos finances sont saines malgré un taux de taxation raisonnable, parmi les plus bas des provinces wallonnes. Partant, notre personnel peut travailler dans la sérénité.

La Province de Liège a aussi parfaitement digéré le virage institutionnel que plusieurs réformes lui ont imposé. Elle est aujourd'hui lancée tel un TGV sur les rails de la performance et certainement pas dans la précipitation, ainsi que l'évoque M. BECKERS pour les écologistes, qui, M. BECKERS, par ailleurs nous a démontré à quel point ECOLO pouvait être efficace dans sa capacité à réinventer l'eau chaude quand ce n'est pas le fil à couper le beurre !

Plus sérieusement, l'action de la Province est attendue par de très nombreux Liégeois dans de nombreux domaines et principalement par celles et ceux qui ne vivent pas dans l'abondance.

Une action, Monsieur BECKERS, qui est celle dévolue à une Province ; avec vous, on se rend compte que c'est le retour des double-emplois. Vous avez peut-être intérêt à vous informer sur le qui fait quoi au sein des institutions communales, provinciales et régionales, voire même fédérales, tant vous mélangez les genres. Si vous avez par ailleurs des fantasmes sur un éventuel partenariat avec le MR, permettez-moi tout simplement de vous conseiller un déménagement vers le Brabant car votre programme n'est pas celui dont j'ai rêvé la nuit dernière.

Chers Collègues, personnellement marqué par ce que j'ai rencontré dans ces nouveaux ghettos que sont devenus les campings et les parcs résidentiels de vacances, j'attends beaucoup de ce grand projet initié par Paul-Emile MOTTARD et son département provincial du logement. Sur ce plan, si vous trouvez, Monsieur DRION, des bâtiments provinciaux inoccupés, vous pouvez toujours nous les renseigner mais seulement, cherchez bien parce que, à notre connaissance, il n'y en a pas beaucoup.

Mesdames, Messieurs, les Réformateurs de cette assemblée seront aussi très attentifs à l'avenir du Centre hospitalier spécialisé « L'Accueil » à Lierneux qui est voué à une intégration dans un réseau d'établissements du même type et pour lequel nous demandons la plus grande prudence tant son action est d'importance pour toute une région.

Nous serons également plein d'attention au sujet des relations que la Province entretient avec la Communauté germanophone. En plein accord avec nos deux élus du PFF, nous continuerons à veiller au prolongement des actions menées sous les législatures précédentes à l'égard de la Communauté germanophone.

Nous ne cautionnerons jamais la moindre escalade ou dérive qui engagerait aveuglément la Province à investir au nom d'une stricte et ridicule proportionnalité comptable. Avec Heinz et Katrin, nous rechercherons les meilleures synergies, nous défendront les meilleurs projets de partenariat.

Mon groupe sera également très sensible à tout ce qui pourrait améliorer la situation des personnes handicapées et de celles qui ont la lourde tâche de les encadrer.

Sur le plan moral, financier, structurel, la Province a certainement là aussi un rôle à remplir et nous aimerions qu'une réflexion soit lancée pour, une nouvelle fois, innover ainsi que nous l'avons fait en son temps dans des matières complexes comme les assuétudes, la prévention du suicide, la maltraitance des enfants, celle des personnes âgées.

Evoquer ces matières, c'est aussi pour moi l'occasion de prendre quelques instants pour se souvenir de Philippe WATHELET, celui qui a initié, ici même, des outils de lutte contre ces fléaux sociaux.

C'est aussi l'occasion de remercier Olivier HAMAL pour l'attention qu'il a portée à ces matières en relayant parfaitement la volonté de son prédécesseur.

C'est également le moment de saluer celle à qui il appartient maintenant de gérer cet important département des affaires sociales. Eh oui, ce n'est plus un scoop maintenant, cette personne, c'est une femme ! Nouvelle révolution de palais provincial !

Après avoir accueilli, il y a peu, à la tête de son administration provinciale, la première Greffière provinciale ; après avoir installée à la tribune de ce Conseil, la première Présidente, la Province de Liège, cette honorable institution de 170 ans, compte enfin au sein de son exécutif, une femme.

Ann CHEVALIER, au-delà de l'empathie qu'ECOLO lui attribue, saura faire entendre sa voix au sein d'une équipe qui pourra aussi compter sur sa force de travail et son envie de se mettre au service de toutes et de tous. On peut lui faire confiance.

Dans les rangs du MR, constitué maintenant de 11 femmes et de 13 hommes, nous saluons évidemment cet avènement avec beaucoup de satisfactions et nous souhaitons un excellent travail à Ann.

Nous nous réjouissons aussi d'accueillir Christophe LACROIX qui, nous l'espérons, mettra autant de bonne volonté à utiliser quelques bons vieux dictons du terroir que notre ami Gaston GERARD utilisait avec profusion et Gaston à qui nous pensons évidemment cet après-midi pour tout le travail qu'il a fourni en faveur de l'institution.

Chers Collègues, nous avons aussi à cœur de formuler pour les 6 années à venir quelques souhaits concrets pour notre institution.

Tout d'abord, une grande transparence dans l'action du Collège provincial pour que cette assemblée, majorité et minorité, puisse exercer son devoir de contrôle en toute liberté et en toute indépendance.

Ensuite, une même rigueur sur le plan budgétaire que par le passé pour un maintien optimal de notre capacité d'aider l'ensemble d'une population et surtout les plus défavorisés de celle-ci.

Enfin, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, cette touche de rêve et d'énergie positive qui pousse notre exécutif vers l'organisation d'événements de portée internationale dans le domaine du sport ou de la culture.

Nous ne vivons pas de strass et de paillettes mais nous avons besoin aussi de cette part d'émerveillement qui, au bord d'une route, sur un terrain de sport, dans un théâtre, nous pousse vers des rêves tellement agréables à caresser.

On ne peut rêver que si on a les pieds sur terre. Plus les racines sont profondes, plus les branches sont porteuses.

Merci de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Nous entendrons la réponse du Collège provincial demain.

IV.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 06-07/54 : Deuxième assemblée générale des sociétés intercommunales à participation provinciale, à savoir :

- **Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle (CH Peltzer-La Tourelle) ;**
- **Aqualis ;**
- **Centre hospitalier régional de la Citadelle ;**
- **Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège (AIDE) ;**
- **Association liégeoise du gaz (ALG) ;**
- **Association liégeoise d'électricité (ALE) ;**
- **Association intercommunale de traitement des déchets liégeois (Intradel) ;**
- **Services, Promotion, Initiatives en Province de Liège (SPI+) ;**
- **Société de leasing, de financement et d'économies d'énergie (SLF) ;**
- **S.L.F. Finances ;**
- **Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE).**

Adoption de l'ordre du jour et du plan « Plan stratégique 2007 » desdites sociétés – désignation des délégués de la Province aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du mois de novembre 2006 des sociétés susvisées.

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- 10^{ème} point complémentaire de l'ordre du jour : document 06-07/54. Ce dossier a été soumis à la Première commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Paul BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, ce vendredi, la première commission s'est réunie.

Un commissaire s'est prononcé dans l'incapacité de prendre connaissance de l'ensemble des rapports volumineux s'ils sont reçus 24 heures auparavant.

Le Député en charge du dossier lui a signalé que les services traitaient aussi vite que possible ; que les conseillers néanmoins disposaient toujours de la possibilité de recevoir les différents rapports par leur représentant dans les différentes intercommunales et que par ailleurs, pour le moment, le délai imparti était fixé à 30 jours pour transmettre les rapports et ce, par l'autorité compétente. Et sauf porter ce délai à 60 jours, il serait difficile de faire plus court.

Outre la question sur les délais de réception des rapports, il n'y a pas eu de question sur leur contenu. Le rapport a été approuvé par 7 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/55 : Centre hospitalier régional de la Citadelle – modifications statutaires – assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2006

Document 06-07/56 : SLF – modifications statutaires – assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 1^{er} décembre 2006

Document 06-07/57 : SLF Finances – modifications statutaires – assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 1^{er} décembre 2006

Document 06-07/58 : Société coopérative Aqualis – modifications statutaires – assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2006

Document 06-07/59 : Société coopérative ALE – modifications statutaires – assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2006

Document 06-07/61 : Société coopérative ALG – modifications statutaires – assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2006

Document 06-07/62 : Société coopérative INTRADEL – modifications statutaires – assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 novembre 2006

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Les points complémentaires 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour ont été regroupés. Ces dossiers ont été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. Marc FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, mes chers Collègues, la commission a effectivement examiné de manière regroupée les points cités par la Présidente et l'absence de toute question, a adopté par 7 voix pour et 3 abstentions des différentes modifications statutaires proposées.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur FOCCROULLE. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir sur ce point ? Non. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 06-07/60 : Société coopérative SPI+ - modifications statutaires – assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2006

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- 16^{ème} point complémentaire de l'ordre du jour : document 06-07/60. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. Betty ROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce vendredi 10 novembre 2006 afin d'examiner le point suivant : modifications statutaires de la SPI+ (Société de promotion et d'initiatives), document 06-07/60.

M. le Député nous informe que des modifications statutaires doivent être effectuées afin de permettre la création d'un secteur « développement immobilier » au sein de la SPI+. Il nous présente M^{me} LEJEUNE, Directrice adjointe et future directrice désignée par le Conseil d'administration de la SPI+.

M^{me} la Directrice adjointe nous dit que le but de la création d'un secteur « développement immobilier » est de mettre en place un environnement favorable à la requalification de sites désaffectés afin d'y amener de nouvelles activités économiques. C'est aussi la possibilité de travailler en partenariat avec le secteur public-privé ou le secteur public-public.

Par exemple : le privé apporterait un capital soit financier, soit immobilier. La SPI+ offrirait ses compétences et son expérience sur les aménagements prévus, un appui dans la promotion, une aide dans les contacts avec les pouvoirs publics, l'exemption des droits d'enregistrement, l'exemption du précompte immobilier, une aide efficace dans l'obtention de subventions, la possibilité d'exproprier pour cause d'utilité publique et un taux d'emprunt préférentiel avec la commune ou la province comme garant.

Ce partenariat aura pour objectifs d'augmenter le nombre de projets, d'accélérer les procédures en trouvant de nouvelles sources de financement, d'assurer la cohérence des interventions grâce à l'implication du client final, de démultiplier l'apport des pouvoirs publics par l'apport du privé et ce, en concordance avec l'objet social de la SPI+.

Ce partenariat s'inscrit également dans une vision globale d'occupation du sol. On le sait, les terrains deviennent de plus en plus rares. Il reste encore dans la province des sites désaffectés en tout ou en partie. Ces sites sont souvent pollués ou trop grands pour être réaménagés par le privé seul.

La SPI+ dans sa recherche de terrains, est intéressée par ces sites car elle possède toutes les compétences pour les dépolluer et les réaménager afin d'optimiser leur organisation par ses partenaires publics ou privés.

Si le développement économique et la requalification de sites désaffectés peuvent être considérés comme des défis différents, ils sont souvent liés. De plus, la structure à mettre en place est similaire. C'est pourquoi, il est proposé de prévoir un secteur unique.

Le financement et l'éventuelle distribution de dividendes se ferait via la souscription de capital privilégié.

La SPI+ répercuterait naturellement ses charges réelles et demanderait un bénéfice dans l'opération. Chaque opération ferait l'objet d'un sous-secteur et par souci de cohérence, il serait proposé à chaque commune de s'y associer.

La convention pour chaque opération devra prévoir, outre l'apport de chaque intervenant, la sortie du secteur, le mode de calcul et de perception du bénéfice de la SPI+, la durée de vie du sous-secteur qui devrait être de l'ordre de 10 ans ; cette période devant permettre de rendre l'investissement viable sans les avantages fiscaux dont bénéficie l'intercommunale.

A la question d'un commissaire qui s'interroge sur le financement de ce secteur, la responsable de la SPI+ répond qu'il est prévu de mettre à la disposition de celui-ci une enveloppe globale afin de lui permettre de travailler en toute autonomie. Il y aura une comptabilité séparée mais ce secteur qui n'a pas de responsabilité juridique, dépendra toujours de l'intercommunale dans laquelle la Province est majoritaire.

Un autre commissaire demande comment un partenariat public-privé peut amener le privé à bénéficier des avantages de l'intercommunale ?

Il lui est répondu qu'il n'est pas question de détournement de fonds publics ; que par exemple, le privé amène un bâtiment, le public l'aménage et les bénéfices éventuels sont répartis équitablement entre les partenaires. Dans tous les cas, la Province restera toujours informée et responsable des décisions. L'intérêt de cette activité est que l'essentiel du capital pour activer le projet sera apporté par le privé et la SPI+ sera rémunérée pour les travaux qu'elle réalisera pour le secteur.

Un troisième commissaire demande si la SPI+ a intérêt à créer ce secteur ?

M. le Député rapporteur dit que l'intérêt est de réaliser l'objectif social qui est de stimuler l'activité économique et l'aménagement du territoire. Il dit aussi que l'avantage pour la SPI+ de travailler avec le privé est d'avoir un apport financier. L'espoir de cette façon d'agir est d'aller beaucoup plus vite dans la coordination des travaux et dans l'aboutissement de ceux-ci.

Dès ce secteur créé, les premières opérations envisagées seraient : la requalification du site « Hollandia » à Oupeye et le développement du Val Benoît.

A la dernière question d'un commissaire qui souhaiterait connaître l'importance de l'enveloppe, il est répondu qu'il n'y a pas encore de budget prévu et que pour l'instant, il n'y a qu'une volonté d'activer un moyen original.

Le Président fait alors procéder au vote qui fut de 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole sur ce point ? M^{me} FRENAY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, mes chers Collègues, j'aurai voulu, Monsieur le Député, un petit éclaircissement. Quand on parle du secteur privé dans ce dossier, est-ce qu'on y inclut bien tout le domaine de l'économie sociale, les coopératives à but social et tout ce qui tourne autour des associations et des ONG qui pourraient être des partenaires à l'intérieur de ce secteur.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur le Député, vous avez la parole.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Il est bien évident que comme partenaires, on a toutes les personnes, toutes les associations, tout le privé potentiellement intéressés à la réalisation ou la valorisation du site.

On a cité le Val Benoît ; si on citait Droixhe par exemple, là on pourrait beaucoup mieux imaginer que de l'économie sociale ou que de l'associatif soit partie prenante au projet, partie prenante à le faire vivre après. C'est bien dans ce cadre-là.

Tout qui souhaitera s'impliquer dans le projet aura la possibilité de le faire.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un d'autre souhaite encore prendre la parole ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2006, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- J'ai encore une petite information. Il a été convenu qu'une réception aura lieu demain après la fin du Conseil provincial dans les Salons de l'Hôtel provincial ; je vous y invite donc bien cordialement.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 17 h 44.

Prochaine réunion publique, mardi 14 novembre 2006, à 15 heures.